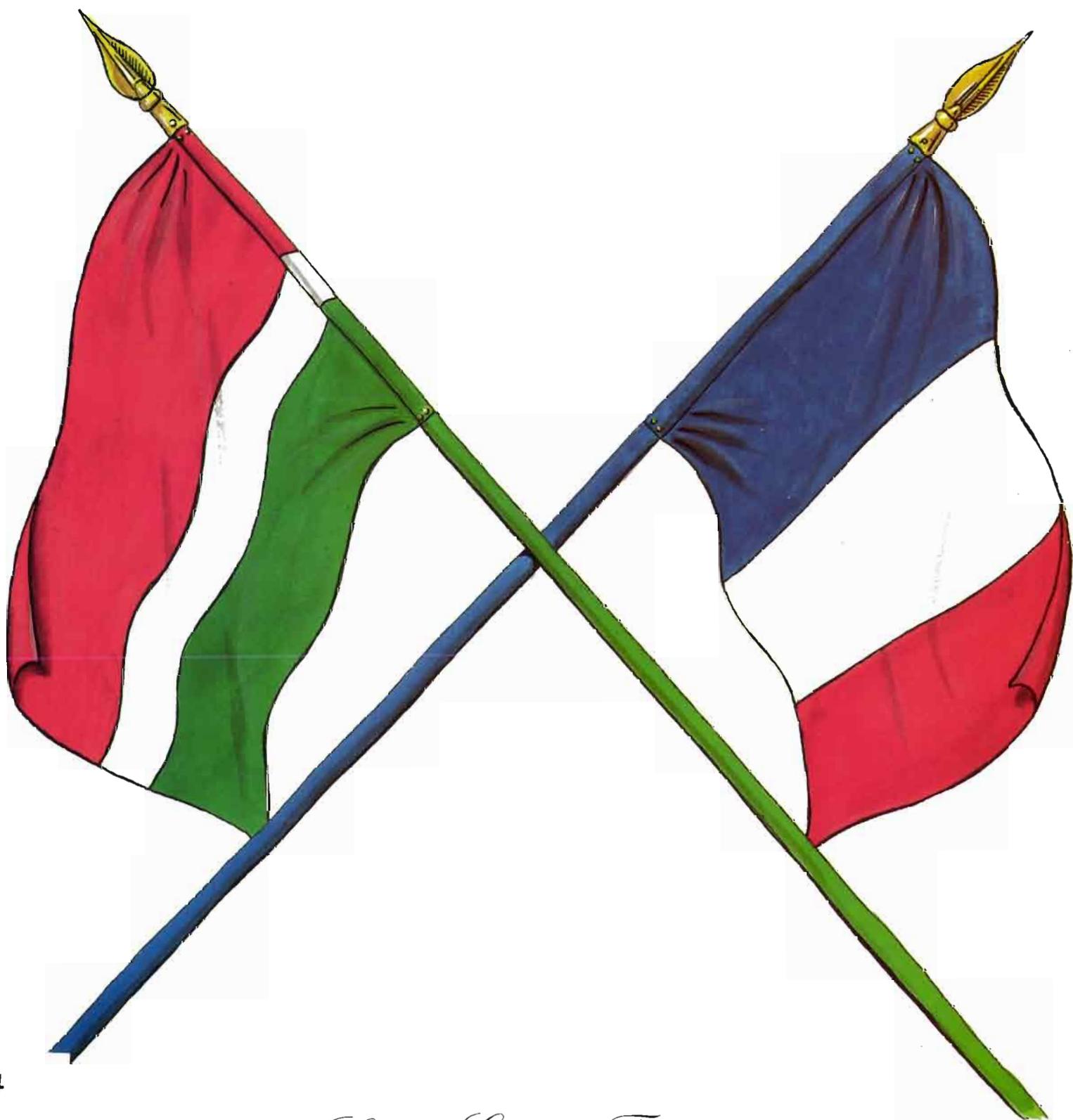


Les Seychelles

et la Révolution Française



Liberté Égalité Fraternité



*Cartouche de la carte marine des îles Seychelles...
 par M. LAFITTE de BRASSIER, 1777.*

Les Seychelles

et la Révolution Française

**Jean-Michel FILLIOT
1989**

Cette plaquette a été réalisée par l'ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) et par le Ministère de la Coopération et du Développement.

© Institut Français de Recherche Scientifique
pour le Développement en Coopération - 1989

*« Il y a des moments où je me ferais couper la gorge
pour mes opinions, ce qui serait une grande folie. »*

Anatole FRANCE



Préface

En 1982 fut publiée l'œuvre que Jean-Michel FILLIOT réalisa pour le compte du Gouvernement seychellois et dont le titre était *Histoire des Seychelles*.

En cette année du Bicentenaire de la Révolution Française, un nouveau document du même auteur vient à point nommé faire revivre l'histoire des Seychelles pendant cette Révolution que l'on considère à juste titre comme l'une des grandes forces qui ont modelé le monde.

Les Seychelles ont connu cette Révolution d'autant plus étroitement qu'elles étaient territoire français à l'époque. Leur histoire s'en trouvera marquée. Ainsi les Seychelles et la France partageront, entre autres, la même devise : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Il est opportun de faire ressortir le fait que la Révolution Française a été la première à proclamer les Droits de l'Homme et à instituer les libertés populaires.

Qu'il me soit permis ici de remercier la Coopération française et l'ORSTOM pour ce nouveau témoignage d'entente et d'amitié entre nos deux peuples.

James A. MICHEL,
Ministre de l'Education,
de l'Information et de la Jeunesse.

Table des matières

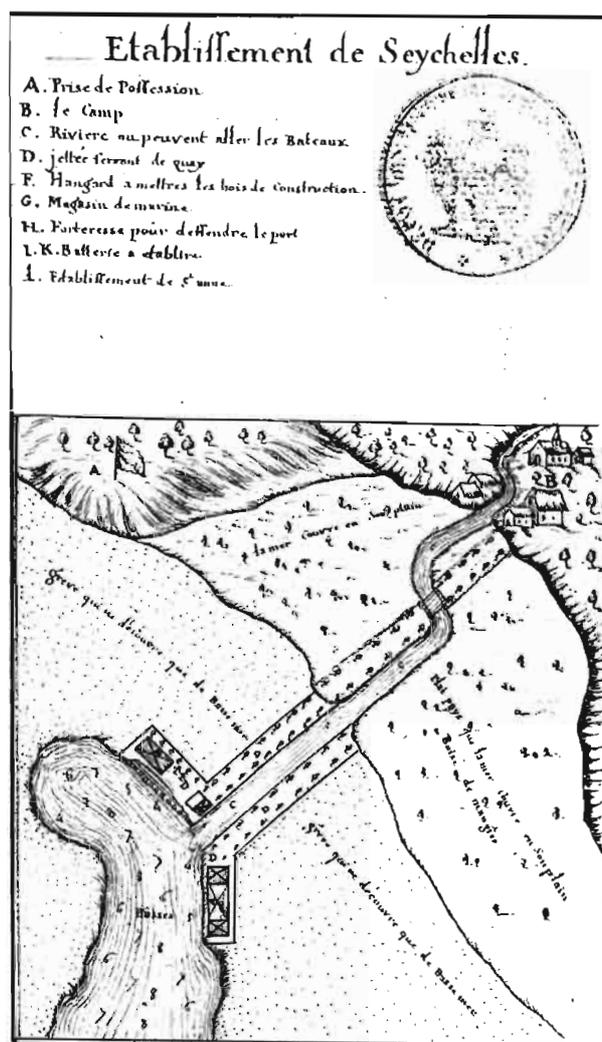
Préface.....	5
Chapitre 1 - Une colonie avant une révolution	8
Chapitre 2 - La France à la veille de la Révolution.....	14
A - La situation générale	14
B - L'enchaînement	18
Chapitre 3 - L'été de la France : la prise de la Bastille	22
A - Le roi et Versailles	22
B - Le peuple et Paris	26
Chapitre 4 - L'été de la France : les droits de l'homme et du citoyen.....	30
A - «La belle nuit».....	30
B - L'extraordinaire Déclaration	34
Chapitre 5 - Une histoire tumultueuse.....	38
A - Les bases d'une société nouvelle.....	38
B - La révolution de la Révolution	42
Chapitre 6 - La situation outre-mer	46
A - Les premières nouvelles	46
B - Vivent les Seychelles!.....	49
Chapitre 7 - L'ordre de la Révolution	54
A - GAUTIER et YVON.....	54
B - LESCOILLIER et ENOUF.....	57
Chapitre 8 - Les conséquences révolutionnaires.....	62
A - Bouleversements ailleurs	62
B - La guerre ici	66
Chapitre 9 - En guise de conclusion	70
A - Les ultimes remous	70
B - Vive la Révolution.....	73
Une chronologie pour un bicentenaire	74-75
Hymnes nationaux	76-77
Permanences révolutionnaires	78-79
Postface.....	81
Index des noms cités.....	H.T.
Table des illustrations.....	H.T.
Carte-Dépliant.....	H.T.

CHAPITRE 1

UNE COLONIE AVANT UNE RÉVOLUTION

Au début de l'année 1789, les Seychelles – habitées depuis 1770 – vivaient paisiblement. Elles étaient une lointaine colonie de Sa Majesté le Roi Louis XVI; lui, résidait le plus souvent à Versailles dans l'incomparable château que ses ancêtres (Louis XIII et Louis XIV) avaient fait construire...

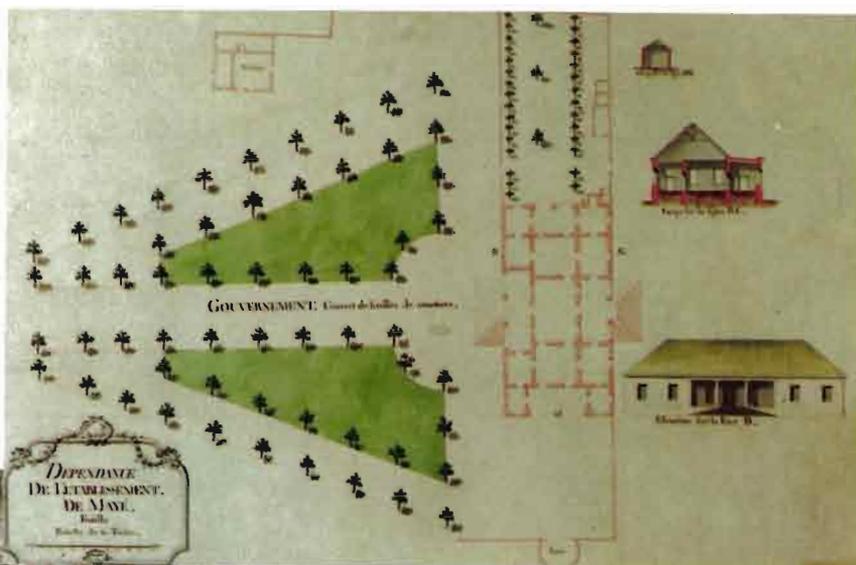
Chez nous, un commandant (M. de CARADEC venait de partir et avait été remplacé par M. de MALAVOIS le 20 janvier) représentait M. le gouverneur général de l'île de France (alors Antoine Raymond Joseph de Bruni, chevalier d'ENTRECAS-TEAUX) qui lui-même tenait son pouvoir de Sa Majesté.



«Etablissement»

La colonie devait obéir au «Règlement du 30 juillet 1787» qui en trente articles avait codifié l'organisation foncière, économique et sociale de notre pays.

Le chef-lieu s'appelait l'Etablissement du Roi. Il se composait d'un «grand magasin, un hôpital, un corps de casernes, une cuisine commune aux soldats et à l'hôpital, un logement pour le commandant, un pavillon pour le chirurgien, forge, boulangerie, parc à tortues de terre, hangar pour les pirogues, un pont; on peut y ajouter le mât de pavillon et la batterie».



Le Logement du Commandant à l'époque...



... et maintenant*

* Traduction de la plaque : «A cet endroit, le commandant français, le lieutenant ROMAINVILLE fit bâtir sa résidence en 1778. Elle fut remplacée par l'ancienne maison du gouvernement en 1851. C'est dans «l'aille de l'amiral» que cette pierre fut prise quand les restes de ce bâtiment furent finalement condamnés et démolis en 1959».

Charles ROUTIER de ROMAINVILLE fut le premier «commandant» entre 1778 et 1781.

Peut-être, depuis quelques mois, une chapelle dédiée à saint Antoine de Padoue (qu'avait-on perdu aux Seychelles?) avait été consacrée.

L'accouchement de «la nommée Margot, négresse du Roi» s'était bien déroulé. L'inventaire de la succession de François DRANCOURT, lieutenant de frégate auxiliaire, avait été dressé; le document commençait par «un terrain..., cinq esclaves..., deux bois de lit de bois de natte...» pour se terminer par «un vilebrequin, douze alènes, une petite cloche et un mauvais fanal».

Quelques soldats, restant du détachement de quinze hommes arrivé en 1778, oubliaient la manœuvre... Les «colons» au nombre d'une trentaine – «à la vie frugale et à la simplicité du costume» – essayaient de vivre, d'élever leurs enfants, de cultiver, de commercer. Les esclaves, plus de deux cents, obéissaient en accomplissant les plus rudes travaux.

En dépit de cet esclavage, la vie de la petite peuplade semble avoir été patriarcale, simple et même douce : «les habitants vivent entre eux dans la meilleure intelligence...».

Dans le port, «assez vaste pour contenir soixante à quatre-vingts vaisseaux...», l'arrivée d'un bateau était une fête : on échangeait vivres, bois, tortues (malheureusement en trop grand nombre, des milliers venaient d'être embarqués en quelques mois) contre des objets manufacturés; les haches, les roues étaient appréciées.

Le rhum et l'arack coulaient à flots, parfois à l'excès...

Un aumônier se trouvait de temps en temps à bord. Nos ancêtres en profitaient pour se marier. Ainsi en 1787, «... le dimanche 2 septembre, l'abbé OSMANN, aumônier de l'*Amphitrite*, a marié un noir et une négresse du sieur LAMBERT de l'anse à la Mouche et légitimé cinq enfants provenus avant le mariage...»

Le rôle d'escale avait pris de l'importance. Le *Léger*, le *Tigre* et la *Leda** venaient de passer. Les négriers de retour de la côte orientale d'Afrique, transitaient pour se rafraîchir. Parfois, ils restaient en quarantaine dans les îles autour de Mahé : «ils y trouvent un air très salubre qui rétablit promptement les esclaves fatigués de la mer, ils y abondent en grande quantité».

* Le *Léger*, capitaine DUBOIS, «brick créole».
Le *Tigre*, capitaine GRIFFON, «brick créole».
La *Leda*, capitaine MURPHY, «navire américain».

Les occupations agricoles s'étaient développées : «les terres basses sont presque toujours propres à la culture du riz. Le maïs, les patates, le manioc et tous les végétaux cultivés à l'île de France (à l'exception du blé) y réussissent. Quelques essais faits sur le coton, le café, l'indigo, la canne à sucre prouvent que ces branches d'agriculture y auraient un plein succès».

Quatre noyaux plantés en septembre 1787 avaient donné quatre beaux pêchers de près de neuf pieds de hauteur (soit 2,91 m).

Au quartier du Nord, un ancien officier du bataillon de l'Inde, d'OFFAY, «a un bon terrain sur lequel il s'est établi depuis peu..., il a une femme et quatre enfants, il a construit ses cases et fait un défriché de vingt arpents (soit 844 m²) qu'il cultive avec soin».

A la côte orientale, VOLA MAEFFA et sa mère SABEZATTE (malgaches d'origine) «ont un terrain de moyenne qualité sur lequel elles cultivent environ huit arpents (soit 337 m²) plantés en riz et en maïs».

A la côte Ouest, RAMALINGA (Indien de Bourbon) «a obtenu la concession d'un terrain d'assez bonne qualité».

Certains commençaient à s'enrichir, par exemple QUIÉNET, ancien officier de marine, HANGARD (installé depuis 1772), comparé même au roi de Lydie, Crésus, «qui défriche à l'anse Forban et détourne les tortues à la ronde, qui a plus de soixante bêtes à cornes de la plus belle espèce».



Signature de HANGARD

Le Jardin du Roi (créé en septembre 1771) continuait d'être «une flatteuse espérance...»

Cependant «les perroquets et bengalis font beaucoup de tort aux récoltes..., les tourterelles et les ramiers se laissent prendre pour ainsi dire à la main et font un excellent manger, ... les fous et les frégates sont de quelque utilité, les uns pour leur duvet qui serait recherché en France et les autres par rapport à l'huile que l'on en tire et dont les médecins d'Amérique font usage pour la goutte sciatique».

Tous nos ancêtres, en ce début de l'année 1789, «vivent dans l'union, la concorde... Les célibataires (et ce sont les plus vieux et les plus riches) paraissent décidés en mourant à Seychelles à donner à leurs concitoyens la fortune qu'ils y auront acquise...»

Certes, le sergent du détachement était parfois un «fripon», le médecin un «ivrogne», un esclave un «voleur de pirogue», mais il était bien prouvé que ce petit univers se conduisait d'une manière «irréprochable»!

Ainsi passaient les jours...

Mais une commotion sociale et politique allait faire trembler notre lointaine métropole : la Révolution française était en marche.



Signature de MALAVOIS



D'ENTRECASTEAUX.

M. le chevalier d'ENTRECASTEAUX

CHAPITRE 2

LA FRANCE A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

a) La situation générale

Peut-être vingt-sept millions de Français peuplaient alors le royaume de France*. Près de 40 % avaient moins de vingt ans. Le pays s'était développé au cours du XVIII^e siècle (ports, routes, manufactures, villes ...), mais cette richesse nouvelle était bien mal répartie.

C'était une société «d'ordres» :

1 – Le «Clergé» qui possédait environ 10 % des terres les plus belles, qui prenait la «dîme» sur les récoltes. Clergé avec ses prélats fastueux mais ses humbles curés proches du peuple...

2 – La «Noblesse», dont l'origine était la «naissance», le «sang», qui échappait le plus souvent à l'impôt, devait tenir son «rang», ne travaillait pas, vivait de ses terres.

... Haute noblesse à la Cour de Versailles, riche et oisive,
... Petite noblesse appauvrie, repliée à la campagne, accrochée à sa mentalité traditionnelle.

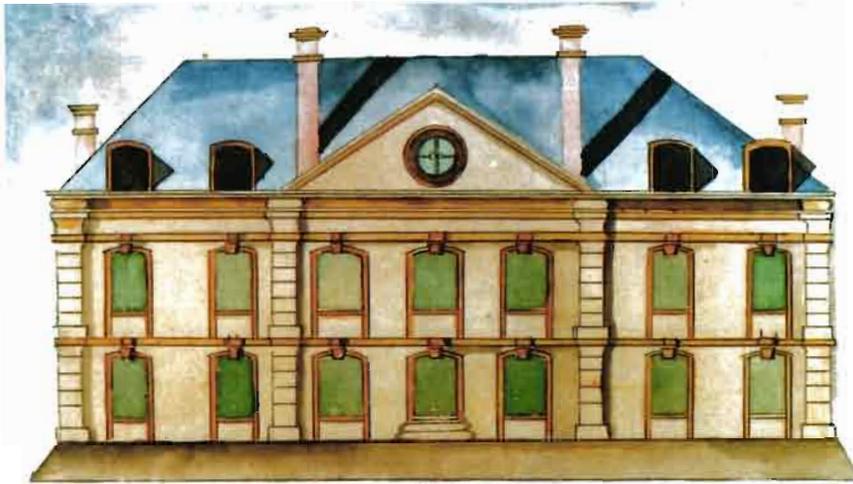
Ces privilégiés représentaient 2 % de la population. Les uns par leurs prières, les autres par leur épée, aidaient Sa Majesté, «premier gentilhomme du Royaume».

3 – Ceux qui n'avaient même pas de nom et que l'on surnommait le «Tiers Etat». Là aussi, ces sujets ne formaient pas une masse homogène :

- des grands bourgeois, souvent rentiers, fortunés, rêvant «d'acheter une charge qui rend noble», d'autres plus entrepreneurs ayant multiplié le commerce ou l'industrie et dont les enfants pouvaient être des intellectuels lisant

* Pour tout nom de lieu, se reporter à la carte-dépliant à la fin de l'ouvrage.

Château de Séchelles (en Beauvaisis) : hier...



Château de Séchelles.



... et aujourd'hui

ROUSSEAU, VOLTAIRE ou DIDEROT (ces écrits qui remettaient en cause le système social jusqu'à célébrer avec CONDORCET et MABLY les institutions républicaines nées de la révolution américaine!).

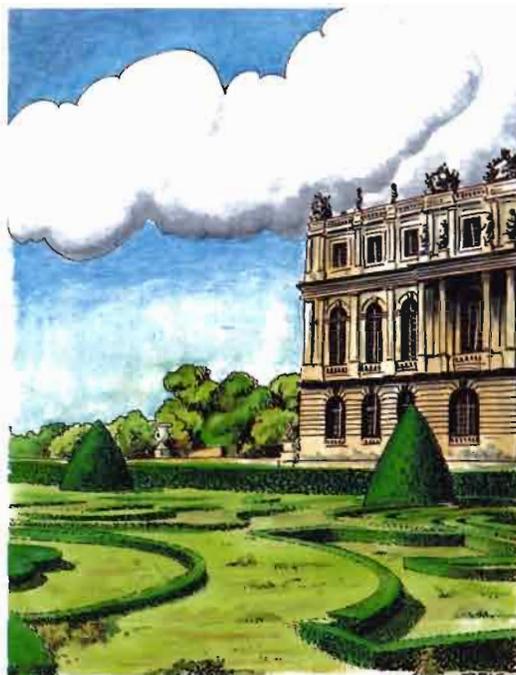


Hommage

- un peuple des villes avec ses ouvriers, domestiques, boutiquiers, artisans, ses mendiants, vagabonds, voleurs, dont la préoccupation pour beaucoup était de trouver du pain pour le lendemain; dans le budget populaire, la part de ce pain venait d'atteindre 60 %.
- des paysans (80 % des Français), certains propriétaires ou laboureurs pouvaient avoir quelque aisance; la plupart, fermiers, métayers, journaliers, «coureurs de bois» survivaient. Ils supportaient les plus lourdes charges fiscales, pour le roi, l'évêque, le seigneur.

Au-dessus de tous : le Roi. «Lieutenant de Dieu sur terre», au pouvoir absolu. Au début de 1789, Louis XVI avait trente-cinq ans. Monarque sans caractère et sans énergie, brave homme, marié à une princesse étrangère – Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche –, réputée frivole et mauvaise conseillère.

La crise était donc monarchique, dans un Versailles coupé des réalités.



Versailles, détail

La crise devint politique quand le roi voulut faire payer l'impôt aux privilégiés. Les caisses du trésor public étaient vides. Les emprunts remboursaient d'autres emprunts. Des recettes non encore rentrées étaient dépensées par anticipation.

Une «assemblée des Notables» (cent-trente-trois nobles, les plus influents dans le royaume), convoquée le 22 février 1787 et congédiée le 25 mai suivant, ne put inventer de nouvelles ressources! L'argent n'avait pas été trouvé. En outre, le

marquis de LA FAYETTE –«le glorieux américain»– avait créé le scandale en réclamant le 8 avril la convocation d'une assemblée nationale et le vote d'une charte.

La «pré-révolution» avait débuté par la révolte des privilégiés. Le parlement* de Paris et les douze parlements dans les provinces prirent le relais.

Des rébellions au pouvoir absolu furent signalées dans plusieurs villes. La plus célèbre fut l'insurrection de Grenoble le 7 juin 1788 avec la «journée des Tuiles...» Les trois ordres du Dauphiné, réunis au château de Vizille avaient osé écrire : «L'impôt ne peut être légalement établi que par le consentement des peuples réunis en assemblée nationale par des représentants librement élus». Ils priaient «Sa Majesté» de convoquer les Etats Généraux du royaume à l'effet de remédier aux maux de la Nation».

Le roi et son ministre principal, NECKER, pour régler la tragédie financière, n'avaient plus que cette solution : en appeler à la Nation entière.

Le 8 août 1788, ils promirent la réunion des Etats Généraux pour mai 1789. Un vent d'enthousiasme passa sur le royaume. Tout devrait se régler!



Ordres

* Parlement : tribunal mais aussi sorte de conseil d'Etat.

b) L'enchaînement

Le 24 janvier, les lettres de convocation et le règlement des élections furent signés. Une clause précisait que «des extrémités du royaume et des habitations les moins connues, chacun fût assuré de faire parvenir [au roi] ses vœux et réclamations».

Plus de soixante mille cahiers de doléances allaient être écrits...

Un exemple du Tiers Etat : «Doléances... de la paroisse de Joué, ... de Touraine», 1^{er} mars 1789, 5 pages.



Rime
Jean Gibert

Doléances de la paroisse de Joué, ... de Touraine, Election de Touraine.

Bénédictins, Doyen, habitants, Curé et Communauté de la Paroisse de Joué, Province Grand Bailliage de Touraine, Election de Touraine.

Charges annuelles de la Paroisse

1 ^o Taille, Capitation et autres directes	977	17	8
2 ^o Corvée	1089	1	7
3 ^o Dixième	317	9	4
4 ^o Consommation de sel de la Paroisse, Suivant le p. mes.			
5 ^o Fait du Boile du grain (Cours par les habitants, à Bayon de quatorze sols la ditte p.)	8000		16
6 ^o Prix fait de la Neuvaine des Maîtres Emeu	800		6
7 ^o Commandement Contraintes et garnisons			

Vocabulaire :

- Impôts directs,
 - «taille» : sur les biens-fonds et la terre. Grandes disparités selon les provinces.
 - «capitation» : les taillables payaient en général plus de 10 % de leur revenu.
 - «dixième» : 10 % environ du revenu.
 - «corvée» : soit en nature, soit en argent. Entre 5 à 10 % du revenu.
- Impôts indirects,
 - «consommation de sel» ou «gabelle» : obligation d'acheter le sel au prix fixé - impôt le plus injuste et le plus détesté.
 - «accessoires», «frais», etc.
- Ici n'apparaît pas la «dîme» payée au clergé.

Mais l'hiver* très froid était passé et les misères avaient été intenses. Le célèbre économiste et agronome anglais, YOUNG, a pu écrire : «Montant à pied une longue côte pour reposer ma jument [vers Metz], je fus rejoint par une pauvre femme..., vue de près, on lui aurait donné soixante ou soixante-dix ans, tant sa taille était courbée et son visage ridé et durci par le travail; – mais elle me dit qu'elle n'en avait que vingt-huit. Un Anglais qui n'a pas voyagé ne peut imaginer l'aspect de la plupart des paysannes en France; cela révèle, à première vue, qu'elles travaillent beaucoup plus durement que les hommes; ce travail, joint avec celui plus misérable encore de mettre au monde une nouvelle race d'esclaves, détruit absolument toute symétrie de la personne et toute apparence féminine».



Femme de Paris

* Hiver : hiver boréal (de l'hémisphère nord) entre décembre et mars.

Les récoltes avaient été insuffisantes, la faim populaire par manque de pain et de nourriture fut extrême.

La crise «monarchique», puis «politique» se mua en crise «économique». Elle aboutit à une crise de régime.

L'abbé SIÈYES résuma brutalement la situation : «Qu'est-ce que le Tiers Etat? Tout, mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilégié? Tout, mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres».

L'effervescence se généralisa : dans les campagnes, dans les villes et à Paris où les 27 – 28 avril, le quartier ouvrier du faubourg Saint-Antoine entra en insurrection; la répression fut atroce, on parla de six-cents morts.

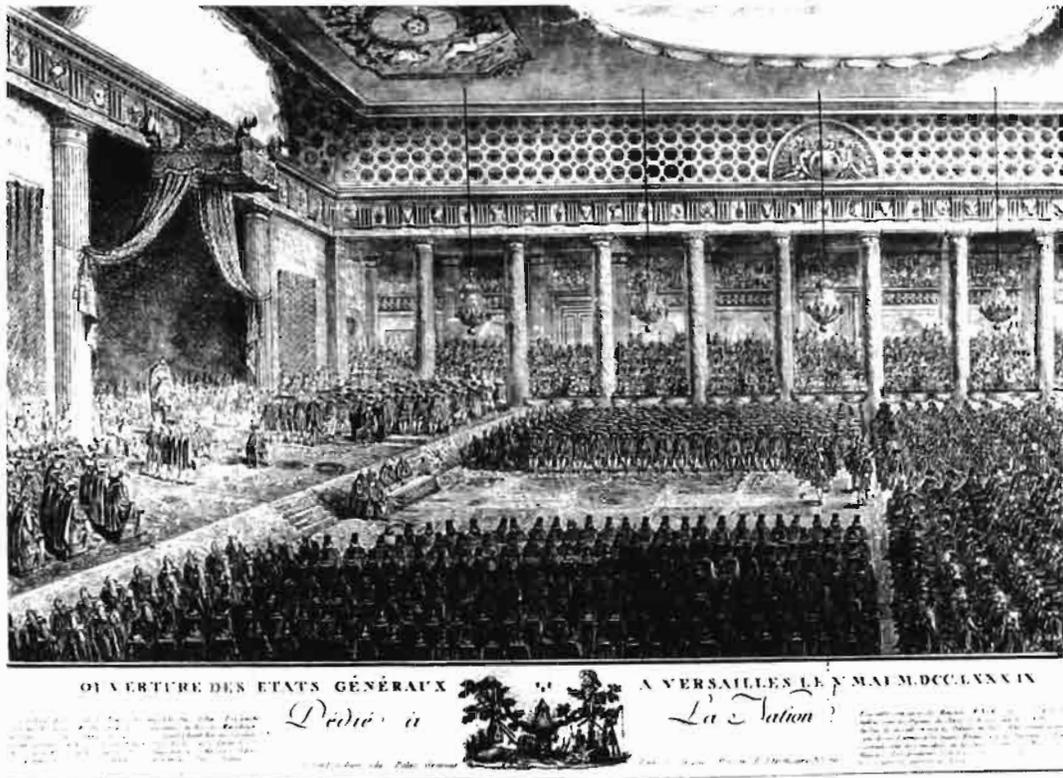
Les Etats se préparaient laborieusement (la dernière convocation remontait à 1614). Malgré les vices du découpage, les tricheries diverses, 1 139 hommes furent élus :

- le clergé : 291 députés
- la noblesse : 270 «
- le Tiers Etat : 574 «

«Tandis que l'on s'égorgeait à Paris, on s'occupait à Versailles à régler le costume des députés, à préparer un spectacle qui pût amuser l'oisiveté des femmes de la Cour, et frapper d'étonnement et d'admiration les habitants...»

Le lundi 4 mai 1789, les mille-cent-trente-neuf députés se réunissaient pour la première fois et se rendaient en solennelle procession à l'église Saint-Louis pour y entendre la messe du Saint-Esprit. L'évêque de Nancy énonça dans son sermon en s'adressant au roi : «Le peuple sur lequel vous régnerez a donné des preuves de sa patience... C'est un peuple martyr à qui la vie semble n'avoir été laissée que pour le faire souffrir plus longtemps».

Le lendemain, 5, les Etats Généraux s'ouvraient véritablement dans la salle des Menus Plaisirs...



5 Mai

Le décor est planté, les acteurs sont arrivés, le rideau est levé. La Révolution sera «inélucltable».

CHAPITRE 3

L'ÉTÉ DE LA FRANCE : LA PRISE DE LA BASTILLE

a) Le Roi et Versailles

Derrière l'apparat de l'ouverture des Etats, la grande question était le vote par «ordre» ou par «tête» des députés. Allait-on respecter l'antique hiérarchie ou bien reconnaître que chacun était un «représentant de la Nation»?

Ce problème juridique bloqua les débats plus d'un mois. Le 8 juin, CASTAIGNÈDE, député de Dax, écrivit : «Rien ne se fait». Tel était en effet le bilan.

Les députés roturiers – rejoints par quelques nobles et certains prêtres – étaient unanimes dans leur désir de transformer la société. Bientôt ils sortirent de la légalité royale et se proclamèrent Assemblée Nationale le 17 juin.

Le premier acte de l'Assemblée fut de se déclarer seule habilitée à voter les impôts; elle s'était substituée au roi. La Révolution était née.

Louis XVI ne comprit pas : il fit fermer la salle des Menus Plaisirs. L'Assemblée se réunit alors – le samedi 20 juin – dans un bâtiment voisin, la salle du Jeu de Paume et fit le serment de ne pas se séparer avant de rédiger et d'approuver une nouvelle constitution.

Relisons ce serment, il nous donne encore une leçon patriotique : «l'Assemblée Nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée Nationale.

...

Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en particulier confirmeront, par leur signature, cette résolution inébranlable».



Serment



Le grand peintre DAVID accentue le symbolisme de la scène

Le roi répondit devant les députés le mardi 23 juin dans la salle des Menus Plaisirs réouverte. Des forces militaires entouraient Versailles.

Louis XVI commença son discours : «Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mon peuple, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler...». Puis il ajouta : «l'ancienne distinction des trois ordres doit être conservée dans son entier... Les délibérations prises par les députés du Tiers Etat le 17 juin, ainsi que celles qui auraient pu s'en suivre sont nulles, illégales et inconstitutionnelles... Ceux, qui par des prétentions exagérées, ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français».



MIRABEAU



Phase d'histoire

L'Assemblée Nationale a écouté la dernière phrase dans un silence de mort. Louis XVI, accompagné de la reine, quitta la salle des Menus, «suivi par la plus grande partie de la noblesse et du haut clergé».

«Le bas clergé et le Tiers Etat» n'ont pas bougé. Le comte de MIRABEAU – élu du «Tiers d'Aix-en-Provence» – se dressa sur son banc : «Quelle est cette insultante dictature? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux?...»

Sa fougue oratoire galvanisa l'Assemblée. Le marquis de DREUX-BRÉZÉ, grand maître des cérémonies, s'approcha en disant : «Avez-vous entendu les ordres du roi?»

MIRABEAU lui répondit : «Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous en sortirons par la force des baïonnettes».

Paroles d'histoire que chaque Français connaît encore...

Louis XVI hésita, puis recula. Le 27 juin, il accepta le fait accompli en priant «son fidèle clergé et sa fidèle noblesse» de se réunir au Tiers.

Paris, ce 27 au soir, «illumina», mais la situation s'avérait fiévreuse et même dangereuse. La crise économique avait multiplié les émeutes à Paris comme ailleurs; depuis octobre 1788, le froment avait augmenté de 150 %, le seigle de 165 %. Le pain manquait.

Deux pouvoirs se trouvaient face à face : l'Assemblée et le roi. Une monarchie constitutionnelle aurait pu être la solution. Mais, entre la fin de juin et le 10 juillet, le roi et son entourage optèrent pour la revanche.

L'Assemblée, elle, se décrétant inviolable, continua son travail et le 9 juillet, prit le nom de Constituante.

Louis XVI, en renvoyant son ministre, NECKER (qui avait su rester populaire), le 11 juillet «déclencha» la panique.

Le peuple, dans ce Paris de huit cent mille âmes, allait descendre dans la rue, le lendemain, en ce dimanche 12 juillet.

b) Le peuple et Paris

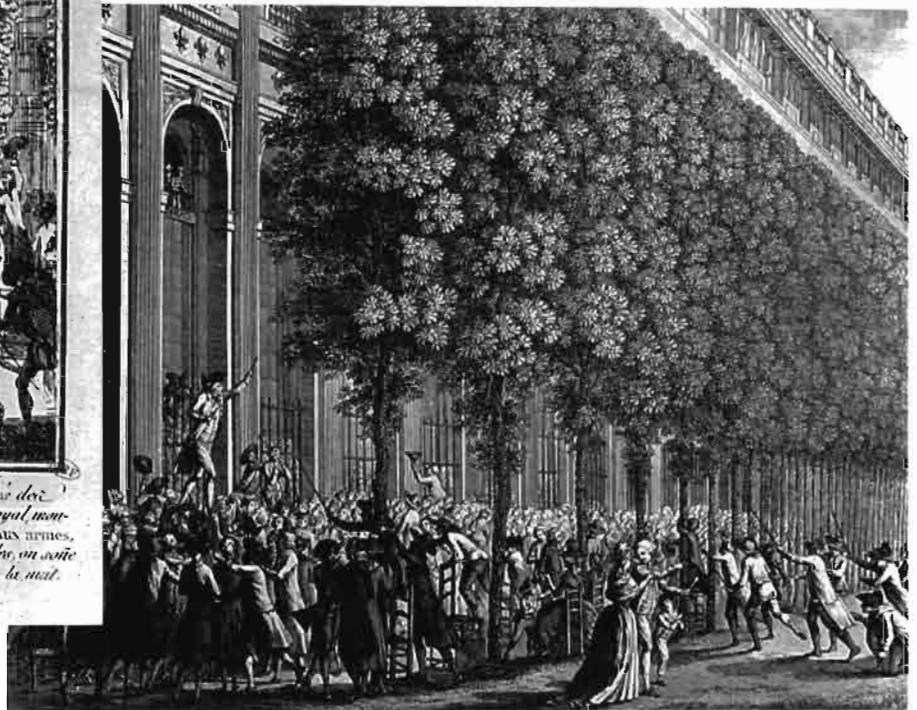
Le peuple savait que des régiments étaient prêts à intervenir.

Un jeune avocat, C. DESMOULINS, enflamma la foule au Palais-Royal* : «Le renvoi de NECKER est le tocsin d'une Saint-Barthélemy** de Patriotes!... Il ne nous reste plus qu'une ressource, c'est de recourir aux armes!»

Un cortège se heurta à la troupe (vers la place Vendôme actuelle). Celle-ci tira...



12 juillet



* Situés dans le centre de Paris, les jardins du Palais-Royal étaient devenus lieux en vogue en 1789.

** Saint-Barthélemy : massacre de milliers de protestants à Paris dans la nuit du 23 au 24 août 1572 (épisode le plus tragique des «guerres de religion»).

Le lendemain 13, l'effervescence continua...

La bourgeoisie parisienne de plus en plus inquiète se donna une «municipalité» et constitua un «corps de milice» pour veiller à la sûreté publique.

«Au soir du 13 juillet, deux hantises, le blé et les armes, occupent l'esprit des dizaines de milliers de Parisiens déambulant d'un quartier à l'autre».

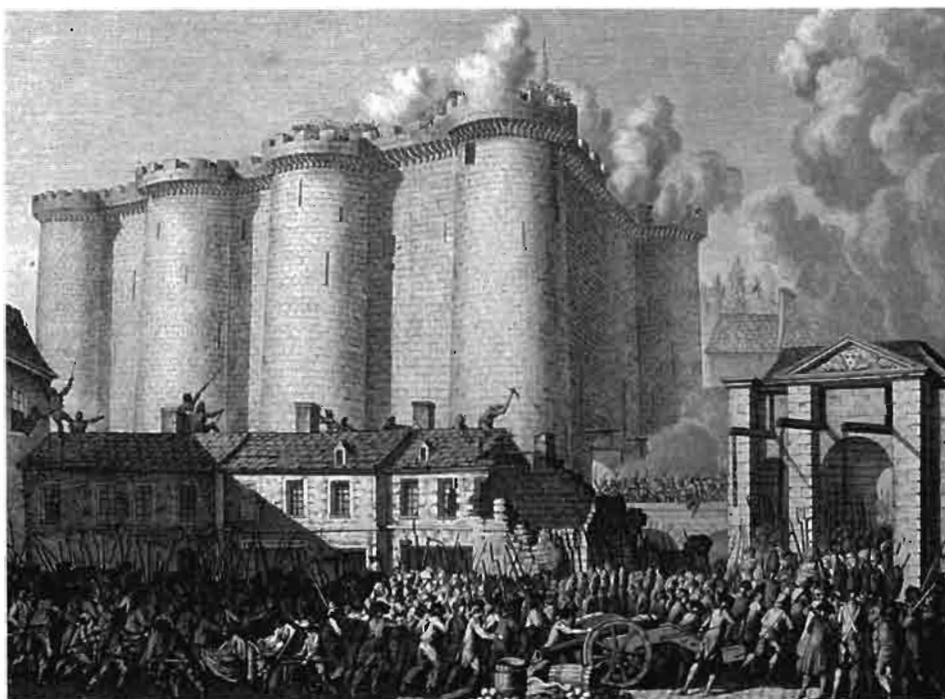
Le matin du mardi 14 juillet 1789, dont le saint du jour était «Bonaventure, évêque», la foule «cherche de la poudre». Elle savait qu'il en existait à la Bastille.

L'ancestrale citadelle, avec ses huit grosses tours de trente mètres de haut, bien assise à l'entrée de la rue Saint-Antoine, était devenue prison d'Etat et représentait ainsi le pouvoir royal absolu.

Quatre-vingt-deux invalides, trente-trois soldats suisses, dix-huit canons et un gouverneur – M. de LAUNAY – la défendaient, gardaient sept prisonniers (deux fous, quatre faussaires, une personne incarcérée à la demande de sa famille) et deux cent cinquante barils de poudre, arrivés l'avant-veille.

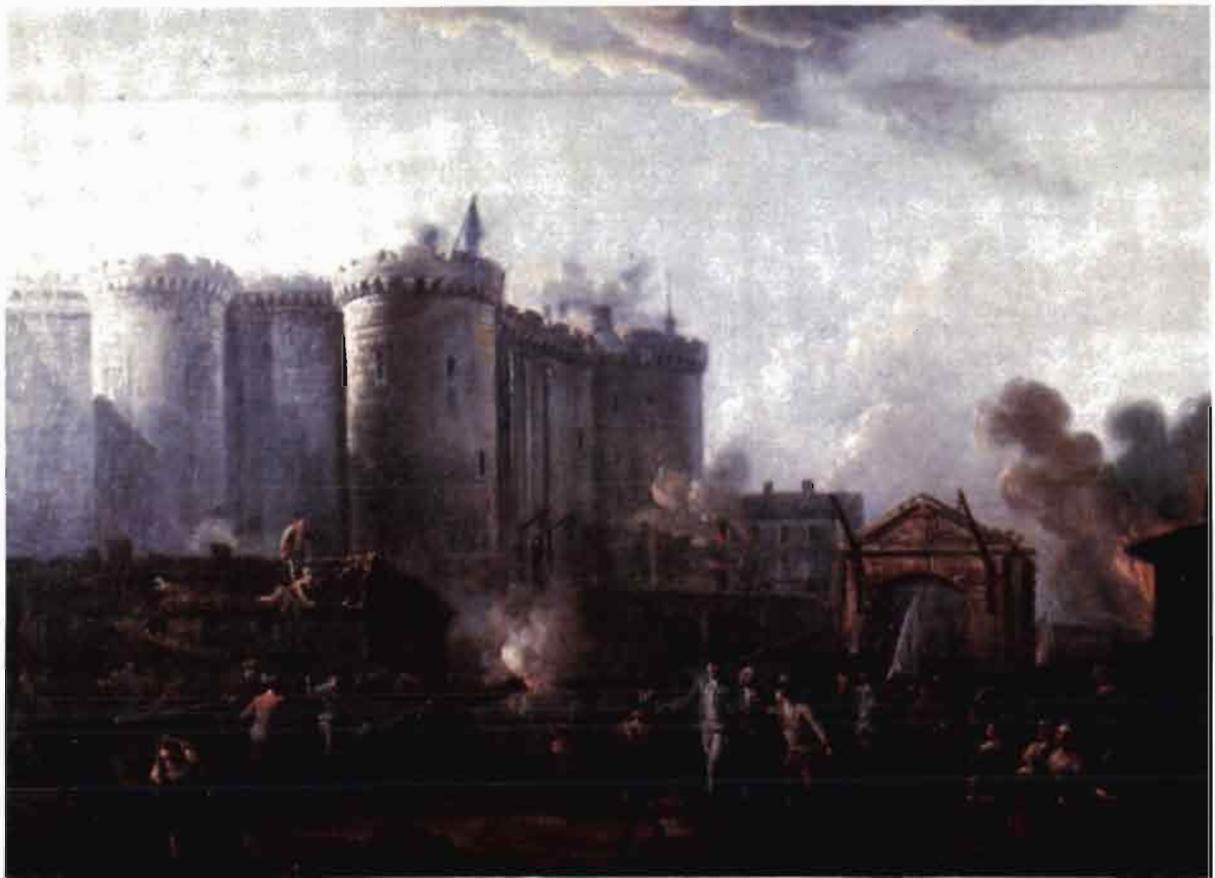
Exaspération des milliers de manifestants, erreurs de LAUNAY..., canonades..., fusillades..., morts... Vers 17 heures, la Bastille était prise!

Un an plus tard, neuf-cent-cinquante-quatre personnes reçurent le titre de «vainqueurs de la Bastille», leur âge : de 8 à 72 ans. Des «artisans», «ouvriers», «marchands», «menuisiers», «cordonniers», «horlogers», jusqu'à «quatre bourgeois vivant de leurs rentes» avaient participé.



14 juillet : début...

Le peuple de Paris en son entier avait triomphé. La joie fut à son comble.



... 14 juillet : fin

Dans la nuit du 14, à Versailles, le duc de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, grand maître de la garde-robe du roi, jugea nécessaire de réveiller Louis XVI :

«Sire, la Bastille est prise!

– Prise, la Bastille?

– Oui, Sire, par le peuple. Le gouverneur a été assassiné. On promène sa tête sur une pique par toute la ville.

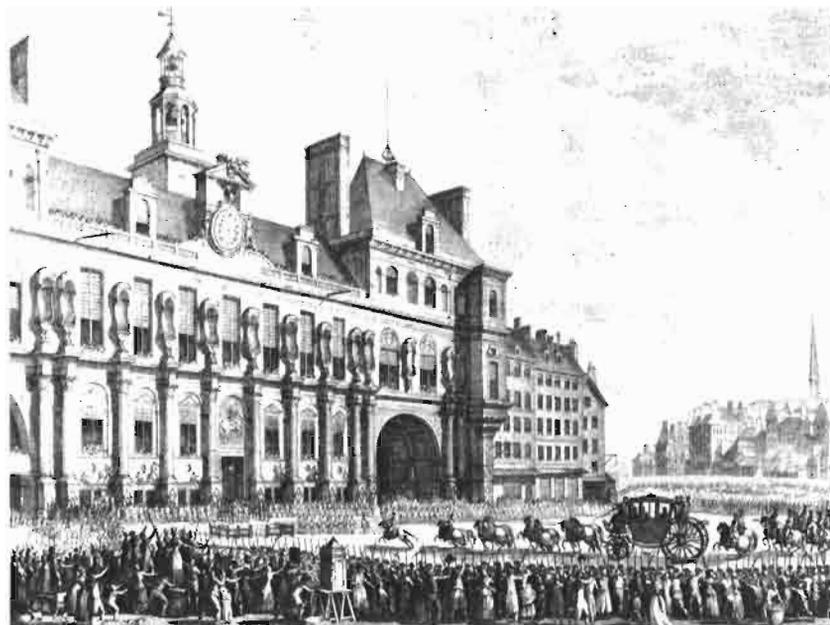
– Mais c'est une révolte?

– Non, Sire, c'est une révolution!»

L'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, le comte de DORSET, écrit à son ministre une dépêche : «Ainsi, mylord, s'est réalisée la plus grande révolution dont l'histoire conserve le souvenir. Dans ce moment, nous pouvons considérer la France comme un pays libre, le roi comme un monarque dont les pouvoirs sont limités et la noblesse comme réduite au reste de la Nation».

Le 15, la milice de Paris prenait le titre de «garde nationale», le commandant en fut LA FAYETTE. Louis XVI donna ordre à l'armée de s'éloigner. Le 16, il rappelait NECKER. Le 17, il se rendait à Paris.

En splendide équipage, il arriva à l'Hôtel de Ville, puis se montra à l'une des fenêtres de la grande salle, la cocarde tricolore au chapeau.



Le roi arrive...



... et salue

Elle symbolisait par ses couleurs – le rouge et le bleu de Paris, le blanc du roi – «l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple».

L'ovation fut impressionnante. Le roi repartit vers Versailles, ému par l'enthousiasme populaire.

CHAPITRE 4

L'ÉTÉ DE LA FRANCE : LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

a) La «belle nuit»

Paris venait d'acclamer Louis XVI. Un spectateur averti, le futur troisième président des Etats-Unis d'Amérique, Thomas JEFFERSON, écrit : «ainsi, finit une amende honorable telle qu'aucun souverain n'en avait jamais faite, ni aucun peuple jamais reçu».

La Révolution avait gagné, elle avait sauvé les députés; victoire qui avait entraîné celle des villes provinciales; les bourgeoisies prenaient en main et organisaient les «émotions urbaines».

Les plus «grands» de la noblesse – jusqu'à l'un des frères de Louis XVI, le comte d'Artois* – commençaient à émigrer, c'est-à-dire, à abandonner leur pays. Ils allaient en fait s'allier aux ennemis de la France.

Les difficultés de ravitaillement continuaient. Issues des villes, les révoltes se propagèrent dans les campagnes. Des châteaux, des abbayes, où se trouvaient les actes officiels qui permettaient aux «seigneurs» de faire payer les redevances** séculaires aux paysans furent attaqués et les archives brûlées! Parfois aussi, le château flamba.

Les désordres se poursuivaient, les bruits les plus alarmants couraient dans les campagnes : peur des «autres», peur des «brigands», peur de «complots aristocratiques». Ce fut la «Grande Peur», mouvement irraisonné de panique collective.

Le tocsin à l'église paroissiale sonna souvent. Franche-Comté, Beauvaisis, Maine, Perche, Limousin, Auvergne furent particulièrement touchés.

* Devint plus tard «Charles X», roi de France de 1824 à 1830 et fut chassé par la révolution de juillet 1830.

** C'est-à-dire, les «droits féodaux» inscrits dans des «terriers» ou «chartiers».

En Champagne, le 24 juillet, trois mille paysans «saisis de crainte» se rassemblèrent pour donner chasse à ces fameux brigands, qui, vus de plus près, étaient un troupeau de vaches. A Saintes, le 29 juillet : «nous avons eu ce matin une alerte qui a glacé tous les cœurs..., on nous a annoncé... une troupe de gens inconnus, bien armés... près de dix mille... on les attend de pied ferme». Nul ne se montra.

Ces paysans, armés de bâtons, de faux, de fusils, avaient pris le relais de la révolution parisienne et bourgeoise.

Les députés à Versailles furent stupéfaits et inquiets de ce phénomène imprévu. Le 3 août, l'un d'entre eux – M. de LA SAUGERAIE, d'Orléans – affirma : «les propriétés de quelque nature qu'elles soient sont la proie du plus coupable brigandage; de tous les côtés les châteaux sont brûlés, les couvents sont détruits, les fermes abandonnées au pillage. Les impôts, les redevances seigneuriales, tout est détruit. Les lois sans force, les magistrats sans autorité, la justice n'est plus qu'un fantôme».

Répression, mais par quels moyens? Ou accord avec le peuple de France? L'Assemblée prit l'initiative des réformes inévitables.

Dans la salle réaménagée* des Menus Plaisirs, le 4 août au soir, les discours de deux députés de la noblesse – le vicomte de NOAILLES, puis le duc d'AIGUIL-LON – montrèrent leur générosité (peut-être calculée...) et soulevèrent l'enthousiasme de tous. Ouations... Ambiance de «communion» a-t-on écrit.

Les privilèges des «ordres», des «provinces» étaient sacrifiés. Les «droits féodaux» de plusieurs siècles étaient détruits. Nuit parlementaire sans égale. A trois heures du matin, enfin, pour clôturer la séance, l'assemblée unanime décerna au roi le titre de «restaurateur de la liberté française».

* Comparons avec la reproduction qui décrit la séance du 5 mai, p. 21 : il n'y a plus de trône pour le roi mais des gradins autour, avec une tribune. Tous les députés se voient «en face» pendant les séances : voir l'illustration page suivante.



Assemblée Nationale,
Abandon de tous les Privilèges !
à l'Assemblée Soirée de la Nuit du 4 au 5 août 1789.

La belle nuit

Les «sujets» étaient devenus «citoyens», des individus libres et égaux devant la loi. Un journal parisien, dont le propriétaire était un sieur PRUDHOMME, papetier, nota : «l'ivresse de la joie s'est aussi répandue dans tous les cœurs... on nommait avec enthousiasme nos députés les *Pères de la Patrie*. Il semblait qu'un nouveau jour allait luire sur la France... Il s'est formé des groupes dans presque toutes les grandes rues... On était aise de partager sa joie, de la répandre. La fraternité, la douce fraternité régnait partout...»

Le journal poursuivait :

«Sommaire des objets qui ont été arrêtés le 4 août, savoir :

- 1° – suppression de tous les droits féodaux, consentis unanimement.
- 2° – renonciation par les privilégiés à tous leurs droits et privilèges pécuniaires.
- 3° – acquiescement par le clergé et la noblesse, de supporter tous les impôts généralement quelconques, chacun suivant sa fortune.

4° – suppression des justices seigneuriales, la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume.

...

17° – renonciation faite par les grands seigneurs, à leurs titres de premiers barons et autres, ils en font l'hommage à la Nation, ainsi que d'une partie de leurs pensions.

...

20° – le *Te Deum* sera chanté à Versailles en présence du roi par tous les députés, au son de toutes les cloches, et de l'artillerie».



Nouvelle Egalité

La révolution sociale avait été accomplie : ce principe allait s'inscrire trois semaines plus tard dans la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen».

b) L'extraordinaire déclaration



La Déclaration

La déclaration américaine de 1776 était dans l'esprit des députés. Il fallait reconstruire en rédigeant une constitution, une grande charte de liberté : «fonder le nouveau contrat social dans le droit naturel... et énumérer solennellement les droits imprescriptibles que chaque contractant possède, et que l'entrée en société lui garantit».

La Déclaration – préambule à la constitution à venir – fut ainsi votée le 26 août 1789.

Texte universel, valable pour la terre entière. Dans les trois lignes du premier article tout est dit : «les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit, les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune».

L'Assemblée venait de voter le texte fondamental de la Révolution.

Les décrets faisant suite à la nuit du 4 août et à la Déclaration du 26 août furent alors discutés, mais deux partis s'étaient formés, les «monarchiens» et les «patriotes». Le 11 septembre, le problème capital d'un droit absolu de «sanctionner» ou non les décrets – le «*veto*» – par le roi fut rejeté massivement. Seul fut accordé à Louis XVI un *veto* suspensif de quatre ans.

Ce clivage allait avoir un grand avenir, entre «droite» et «gauche», les partisans du *veto* suspensif s'étant placés à la gauche du président de l'Assemblée, les autres, à sa droite. Pour la première fois, apparaissaient les «partis».

Louis XVI n'avait rien compris, il n'entendait laisser dépouiller ni son clergé, ni sa noblesse, ni lui-même. Il refusa la promulgation des textes, et comme en juillet, il pensa faire appel à l'armée.

A Paris, le chômage et la disette exaspéraient une fois encore la colère populaire. Octobre était venu.

Un incident allait déclencher de nouvelles journées révolutionnaires.

Le 3 octobre, les Parisiens apprenaient que dans le cadre de l'Opéra de Versailles, au cours d'un fastueux banquet de deux-cents convives – militaires, où assistaient le roi et la reine, on avait foulé aux pieds la cocarde tricolore, tandis que certains avaient arboré la cocarde noire, celle des Autrichiens, de Marie-Antoinette.

Insulte au Peuple :

Le 4 octobre, un dimanche (comme pour le 12 juillet) Paris fut en émoi. MARAT, dans son journal, *l'Ami du Peuple*, écrivit : «non seulement le roi refuse de sanctionner les décrets d'août, mais voilà que les milieux de la cour osent s'en prendre aux couleurs de la Nation».

Au matin du 5, des femmes, sept mille peut-être, venues des Halles et des faubourgs, se réunissaient place de l'Hôtel de Ville pour demander du pain et décidaient de partir pour Versailles.

Suivies bientôt par la garde nationale et par toute une foule, elles arrivèrent en fin d'après-midi à Versailles. Assemblée nationale, château royal – dans la nuit – furent investis. Un garde du corps fut massacré tandis qu'il défendait la porte même de la chambre de Marie-Antoinette...

Le roi, le 6 octobre au matin, dut déclarer du balcon de la «cour de Marbre» qu'il acceptait de quitter son palais pour Paris.

Louis XVI (avec Marie-Antoinette, le petit dauphin Louis – 5 ans – et sa sœur aînée dite «Madame Royale» – 8 ans –) abandonnait Versailles pour toujours.

Les «ménagères» avaient «ramené le boulanger, la boulangère et le petit mitron». C'était leur garantie contre la disette. A la nuit tombée, Louis XVI arrivait au Palais des Tuileries. Il était désormais prisonnier de sa capitale.

Le grand historien Jules MICHELET a pu écrire : «la révolution du 6 octobre, nécessaire, naturelle et légitime..., toute spontanée, imprévue, vraiment populaire, appartient surtout aux femmes, comme celle du 14 juillet aux hommes. Les hommes ont pris la Bastille. Les femmes ont pris le roi!».



Départ



CHAPITRE 5

UNE HISTOIRE TUMULTUEUSE

a) Les bases d'une société nouvelle

La famille royale installée, l'Assemblée se «transporta» à Paris le 19 octobre – d'abord à l'Archevêché, puis le 9 novembre dans la salle du Manège (près des Tuileries) – et approfondit son activité réformatrice. Déjà le 10 octobre, par décret, Louis XVI était devenu «Louis, par la grâce de Dieu et la constitutionnelle de l'Etat, roi des Français».

Partout, on discutait politique avec passion :

- dans les journaux; en moins d'un an cinq cents périodiques allaient paraître...
- dans les «clubs» qui préparaient les projets de l'Assemblée et qui servaient de relais entre elle et l'opinion. Deux allaient s'imposer : celui des Jacobins* avec MIRABEAU, ROBESPIERRE..., l'autre des Cordeliers* (à partir d'avril 1790) avec DANTON, MARAT...
- à l'Assemblée surtout : cette «Constituante» allait transformer la France. Ses trente et une commissions – ou «comités» – firent un travail immense tant en économie (avec le «comité d'agriculture et de commerce») qu'en politique (avec le «comité de constitution» créé dès le 7 juillet).

Peu à peu entre 1789 et 1790, l'œuvre législative s'accomplit. La monarchie était devenue constitutionnelle.

Le gouffre financier s'était aggravé... Sur proposition du député-prince-évêque Charles de TALLEYRAND, le 2 novembre était décrétée la mise «à la disposition de la Nation» des biens du clergé pour les utiliser à rembourser la dette et «à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres».

* Jacobin, Cordelier : ces noms furent donnés quand ces groupes s'installèrent dans les couvents qui portaient auparavant ces noms.

Un mois plus tard (le 19 décembre), une première tranche de « quatre cents millions de billets portant intérêt à 5 % » était mise en vente. Cette première émission fut payable en « bons du Trésor », ou « assignats »*...

La complication administrative de l'Ancien Régime était inextricable : à la suite de la loi d'organisation municipale votée le 14 décembre, le principe d'une division unique en « départements » fut adopté par l'Assemblée le 22 décembre.

INSTRUCTION

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*Sur la formation des nouvelles Municipalités
dans toute l'étendue du Royaume.*

Du 14 Décembre 1789.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété, le 12 Novembre dernier, qu'il y aura une Municipalité dans chaque Ville, Bourg, Pâroisse ou Communauté de campagne. Elle a arrêté ensuite des articles qu'elle a réunis dans son Décret de ce jour, pour régler la formation & les fonctions de ces Municipalités.

Il y a trois parties à distinguer dans ce Décret de l'Assemblée Nationale sur l'organisation des Municipalités.

La première concerne la forme d'élire les Officiers municipaux.

La seconde concerne la composition des Corps municipaux.

La troisième est relative à leurs fonctions.

Municipalités

* Assignats : à ce moment, l'assignat était une valeur mobilière, à garantie immobilière (biens ecclésiastiques). Ce fut dans le courant de 1790 que l'assignat n'eut plus d'intérêt (5 % puis 3 % puis 0 %) et devint simple papier-monnaie...

NECKER, hostile à cette politique de l'assignat, débordé aussi par les événements donna sa démission le 18 septembre 1790. Il partit de France et se réfugia dans son pays natal, la Suisse.

Quatre-vingt-trois départements égaux, soumis aux mêmes lois, remplacèrent les antiques provinces si disparates. Le chef-lieu devait être atteint de n'importe quel «bourg» ou «campagne» en un jour!

L'institution devait s'avérer solide puisqu'elle existe encore aujourd'hui.

A tous les niveaux, les administrateurs étaient élus. Les conseils généraux et les conseils municipaux français actuels ont leur source là.

Autre «promesse de liberté» tenue : le 24 décembre, l'Assemblée votait le décret reconnaissant enfin l'entière citoyenneté aux protestants.

La «Société des Amis des Noirs» avait commencé son combat. CONDORCET le 15 décembre dans le *Journal de Paris* écrivait : «Nous espérons que l'Assemblée nationale, qui a décrété tous les hommes libres et égaux en droits, ne souffrira pas plus longtemps l'achat et la vente d'aucun individu de l'espèce humaine. Nous croyons que l'on pourrait par la suite abolir entièrement l'esclavage et supprimer dès à présent la traite sans ruiner les colonies». Mais les «intérêts du commerce» allaient se liguer pour faire échouer ce «droit naturel des hommes».

Ainsi s'acheva 1789, l'année unique. Deux cents ans plus tard, elle nous donne encore une magnifique leçon de civisme.

Dans toutes les régions, on plantait des «arbres de la Liberté» et on organisait des cérémonies pour exprimer son attachement aux nouvelles structures politiques et sociales. De là, naquirent les «fédérations» qui allaient se réunir à Paris pour le premier anniversaire du symbole de la Révolution : la prise de la Bastille.

Cette fête patriotique, dédiée à l'Unité groupa les députations des gardes nationales des quatre-vingt-trois départements. Elle se déroula au Champ-de-Mars, en face de l'Ecole militaire, devant trois cent mille spectateurs.



14 juillet 1790

TALLEYRAND célébra la messe sur l'autel de la Patrie, LA FAYETTE prêta au nom de tous serment de fidélité «à la Nation, à la Loi et au roi», Louis XVI jura de maintenir la future constitution.

L'enthousiasme fut à son comble. Le soir, on dansa devant les Tuileries et à l'emplacement de la Bastille démolie...



Triomphe de la Liberté

b) La révolution de la Révolution

En définitive, le roi et la Nation pouvaient-ils s'accorder? La réponse fut négative.

Mois convulsifs : en deux ans la République naquit, les armées des citoyens repoussèrent le danger extérieur.

Quelques points de repère vont seulement être indiqués car cette histoire si riche en événements ne toucha pratiquement pas nos îles :

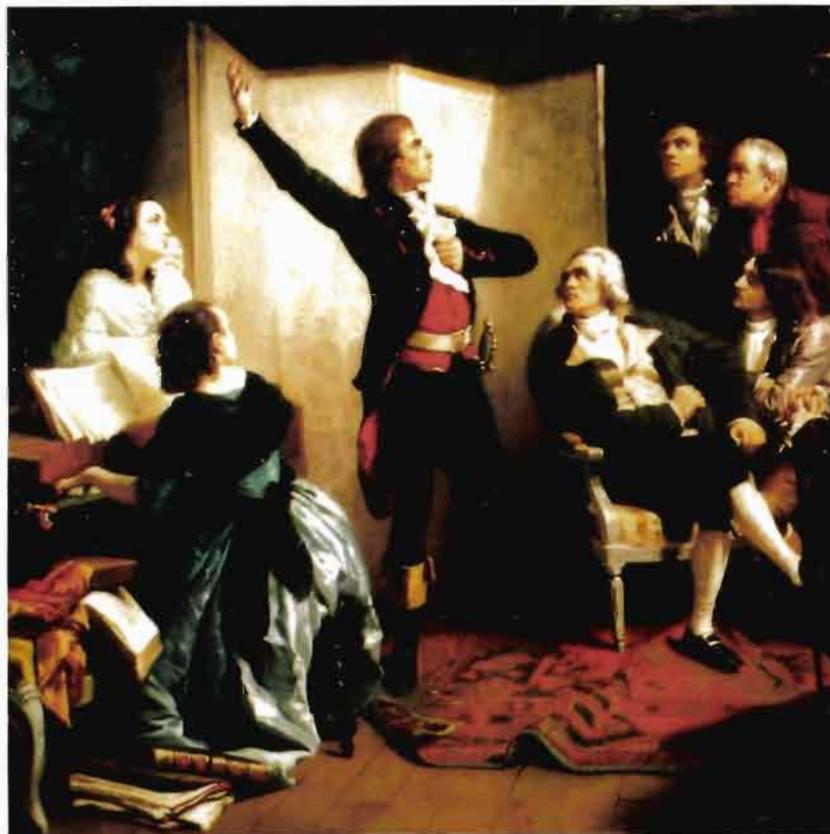
- La contre-révolution déjà s'organisait. L'entourage royal et les émigrés en appelaient à l'Europe monarchique (Autriche, Prusse, Espagne, Angleterre, Russie)...
- Les forces révolutionnaires se radicalisaient. Des «sociétés fraternelles» démocratiques commençaient à discuter de la République.

- Louis XVI, «roi très-chrétien», s'inquiétait de la nouvelle organisation de son église, «la constitution civile du clergé»... Ne s'estimant plus libre de ses actes, il s'enfuit de Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791...

L'arrestation à Varennes (dans le département de la Meuse) et le retour avilissant marquèrent la fin de la confiance populaire.

- Le 30 septembre 1791, l'Assemblée constituante se séparait et était remplacée le lendemain, 1^{er} octobre, par l'Assemblée législative : sept-cent-quarante-cinq nouveaux députés allaient se heurter à la guerre, déclarée le 20 avril 1792.
- Pour la première fois, un jeune officier, le capitaine ROUGET de LISLE, avait chanté le 26 avril à Strasbourg :

«Allons enfants de la patrie
Le jour de gloire est arrivé!...»



Strasbourg, avril 1792

L'énergie révolutionnaire et nationale de ces paroles et de cette musique enflammèrent tous les défenseurs de la «patrie en danger», notamment ces soldats partis de Marseille. Tout le long de la route, jusqu'à l'arrivée à Paris le 30 juillet, ceux-ci chantèrent la marche guerrière; ainsi on allait la nommer la «marche des Marseillais» ou Marseillaise.

«Par-dessus l'élan de la guerre, planait la grande pensée, l'affranchissement du monde. Ce chant répété de proche en proche a gagné toute la terre» a écrit MICHELET.



Paris, septembre 1792

- L'ennemi, menaçant de détruire Paris si la famille royale était insultée, fit culminer l'indignation. ROBESPIERRE exigea la déchéance du roi. DANTON prit d'assaut l'Hôtel de Ville et avec bien d'autres y installa une «commune» tandis que l'insurrection (10 août) enflammait de nouveau Paris.

Peut-être y eut-il mille morts aux Tuileries... et la famille royale fut internée, son calvaire venait de débuter.

- La Législative désemparée laissa le pouvoir à un «conseil provisoire», puis une nouvelle assemblée nationale fut élue : la Convention.
- 20 septembre : la victoire de Valmy (dans le département de la Marne) sauvait la France de l'invasion. Le grand écrivain allemand GOETHE a pu remarquer : «de ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde».
- 21 septembre : la Convention se réunissait pour la première fois en séance publique dans la salle du Manège. Les trois-cent-soixante et onze députés présents décidèrent à l'unanimité que «la royauté était abolie en France».
- 22 septembre : le mot de République apparut officiellement dans la formule «République française, une et indivisible».

Laissons la Révolution en France se poursuivre... Revenons dans notre pays... aux Seychelles.

CHAPITRE 6

LA SITUATION OUTRE-MER

a) Les premières nouvelles

Les Seychelles avec son commandant, ses habitants, faisaient partie de l'ensemble colonial français. La Révolution eut des conséquences sur toutes ces terres lointaines.

Brièvement, voyons ce «domaine» assez hétéroclite qui touchait tant l'océan Atlantique que l'océan Indien.

On pouvait en retenir sept groupes :

1. «Saint-Domingue» (l'île de Saint-Domingue était partagée avec l'Espagne), la colonie essentielle avec cinq cent mille esclaves et cent mille livres. C'était dans cette grande île que le royaume réalisait 75% de son commerce colonial dans les plantations, les indigoteries, les sucreries.

15 % du sucre étaient seulement consommés en métropole, le reste était exporté. Avec la traite des esclaves en corollaire, la fortune de Bordeaux ou de Nantes venait de là...



Sucrierie

2. La Martinique – Guadeloupe (et leurs dépendances) avec cent-soixante-dix mille esclaves et vingt-huit mille libres avaient les mêmes activités.
3. «Cayenne» ou la Guyane. Plus de dix-mille esclaves et mille immigrants essayaient de survivre au milieu des épidémies de «fièvres».
4. Saint-Pierre et Miquelon, très au Nord, au climat froid et rude, archipel de huit îles; quelques dizaines d'habitants s'employaient à la pêche.
5. Plusieurs comptoirs sur la côte du Sénégal (notamment Saint-Louis et Gorée) dont la vocation première était d'embarquer des esclaves vers les Antilles.
6. Les cinq comptoirs de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon), peut-être importants de trois cent mille «indigènes», «soldats», et «commerçants». Une «compagnie des Indes» était chargée d'échanger produits européens et merveilles orientales.
7. Les Mascareignes (avec les Seychelles) enfin. Cent mille esclaves et quinze mille libres se consacraient aux épices, cultures vivrières et à la canne à sucre qui commençait à l'emporter.

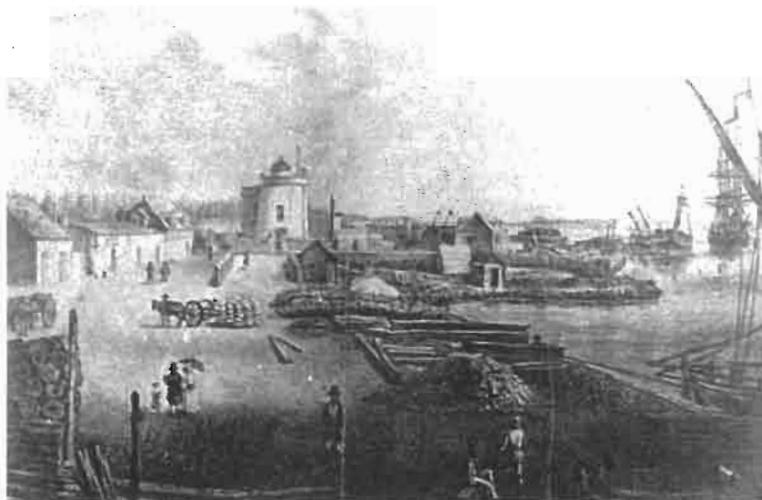
Bourbon était plutôt le «grenier» tandis que l'île de France apparaissait comme le «port». La prospérité n'avait jamais été aussi brillante mais le gouverneur d'ENTRECASTEAUX déplorait «l'esprit de spéculation» qui poussait les colons «à vouloir acquérir une fortune considérable en un clin d'œil». Tout, comme aux Antilles, reposait sur l'esclavage, «l'abominable coutume».

Quand les nouvelles pré-révolutionnaires touchèrent les colonies, la plupart organisèrent des «comités» ou «assemblées coloniales».

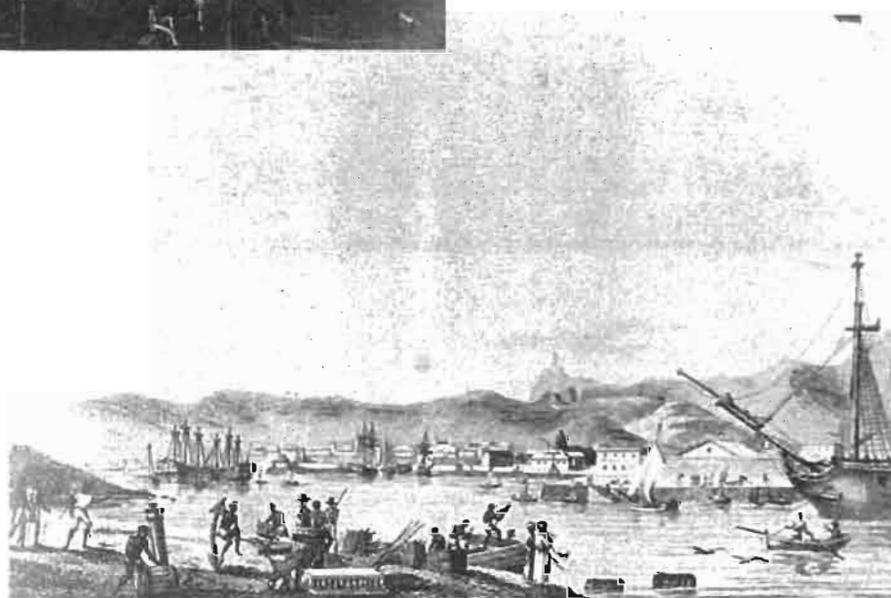
Pour les Mascareignes, au Port-Louis, le comte de CONWAY*, se conformant aux instructions, fit connaître que «le roi pourra autoriser l'établissement d'une Assemblée coloniale dans les deux îles sur le même pied que celles des îles du Vent» [Antilles].

* Successeur du chevalier d'ENTRECASTEAUX comme gouverneur général le 12 novembre 1789.

Ces assemblées devaient servir à «la prospérité générale et commune..., la répartition des charges, les travaux intérieurs, tels que les chemins, ponts, ports de mer ou barachois, fourniture de grains, collèges ou écoles pour l'éducation de la jeunesse...»



Le Port-Louis



Malheureusement, la colonie des Seychelles, naissante et bien lointaine, avait été oubliée.

Remarquons que les nouvelles officielles de France mettaient au moins trois mois pour arriver au Port-Louis et à Saint-Denis*. L'île de France et Bourbon allaient vivre au rythme des événements parisiens. Le 27 avril pour l'une, le 25 mai pour l'autre, les Assemblées commençaient à délibérer.

* Certains bateaux avaient un voyage beaucoup plus long. Ainsi le *Casimir*, parti de Marseille le 10 janvier 1788 et arrivé au Port-Louis le 12 novembre.

Un navire parti de Bordeaux le 14 septembre et arrivé le 18 janvier avait apporté les échos de juillet 1789 et «un lot de cocardes tricolores». Par un second bateau arrivé le 31 janvier qui donna «vraisemblablement» les nouvelles des journées d'octobre, l'ambiance se dégrada. Son capitaine, aussitôt à terre – au Port-Louis – fut «entouré d'une quantité prodigieuse d'étrangers auxquels il débite des nouvelles extravagantes. Le lendemain, les soldats refusent le prêt... Les cocardes se multiplient à l'infini dans la ville».

«Quelques jours plus tard, la fièvre gagne Bourbon... Une frénésie épidémique s'empare de tous les esprits...»

b) Vivent les Seychelles!

Pour nous, ce fut l'*Achille*, capitaine BOILEAU, début juin 1790*, qui apporta la nouvelle officielle de convoquer «l'assemblée de la colonie des Seychelles».

Relisons les premières lignes du procès-verbal : «... le samedi 19 juin à neuf heures du matin, Messieurs les habitants des îles Seychelles, assemblés en la salle du commandement en vertu de la convocation adressée à chacun d'eux le jeudi précédent par M. MALAVOIS, commandant aux dites îles... ayant droit d'assister, étant présents au nombre de dix et les deux absents s'étant fait représenter... M. MALAVOIS est entré et a notifié à MM. les habitants qu'il les avait convoqués pour leur remettre une lettre déposée chez lui par M. BOILEAU...

... MM. les habitants l'ayant vainement sollicité de les présider et d'accepter cette preuve de leur confiance, la majorité... s'est trouvée réunie en faveur de M. QUIÉNET, président et ensuite de MM. NAGEON et de SAINT JORRE secrétaires...»

* On ne sait pas combien dura la traversée de l'*Achille* entre le Port-Louis et Mahé. On sait cependant que le «temps de navigation» Mascareignes – Seychelles entre 1776 et 1809 – se situa entre vingt-quatre jours (le *Léger* en 1789) et soixante-cinq jours (la *Sultane* en 1795).

Puis, M. de MALAVOIS prit longuement la parole :

«Aucun de vous n'ignorait que je vais quitter le commandement et que mon projet est de devenir votre concitoyen... Il n'appartient, suivant mes faibles lumières, qu'à la Nation entière de balancer et de régler votre sort, vos doléances... sur les relations d'intérêts avec les îles de France, de Bourbon, l'Inde et la côte d'Afrique... Tout me porte à croire que vous devez vous considérer dans ce moment comme une colonie isolée».

Retenons l'idée capitale : les Seychelles devaient être administrées par les Seychellois qui connaissaient et aimaient leur pays.

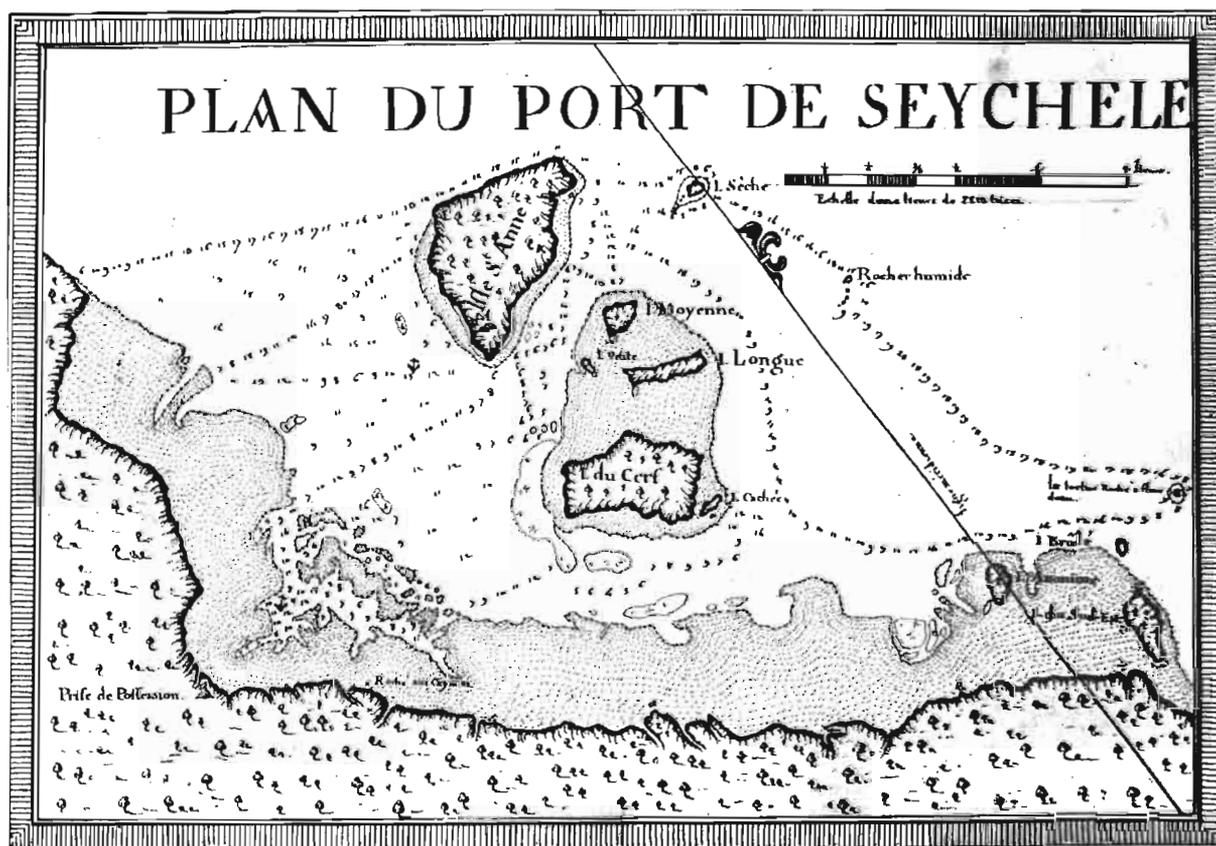
liberté des habitans.
arrêté qu'au moyen des dites modifications, ils entendent se soumettre
jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Constitution, aux Reysemens de cette Colonie,
tant sous la Conservation des propriétés et sous la Police, que sous la
sorte extérieure
arrêté que l'expédition du présent Procès verbal sera donnée à M.
le Commandant des Isles Seychelles.
arrêté que toutes les Pices relatives à l'Assemblée générale de cette Colonie
restent en dépôt entre les Mains du Président et des Secrétaires qui
seuls pourront en délivrer des Copies collationnées par eux et Revisées de
leurs signatures.
arrêté de l'Assemblée Procès verbal les jours et au que dessus et à M.
signé par le Président qu'au du 19 Juin 1790 Collationné
Secrétaires J. M. de Malavois
P. Lambert, Langard, Lesseure,
M. de Dubois, Audibert,
Coman, Duffuy, Doffuy, Naguambitany
pour M. de Malavois
Quinot p. M. de Malavois
Quinot Président
Jorred de Saint-Jorre
Secrétaires

19 juin 1790

Relisons leurs noms, ils nous donnent encore une leçon de courage : QUIÉNET, NAGEON de l'ETANG, JORRE de SAINT-JORRE, LAMBERT, HANGARD, LE BEUZE, MOREL DUBOIL, AUDIBERT, COSMAN, d'OFFAY (DRANCOURT et SAVIE absents, représentés l'un par d'OFFAY, l'autre par QUIÉNET).

Le 29 juin, ils écrivaient à «MM. les représentants de la colonie de l'île de France». Ils les prévenaient de «quelques spéculations très funestes aux habitants des îles Seychelles et nuisibles aux véritables intérêts de l'île de France, celles relatives à la pêche de la tortue de mer et du caret et à l'enlèvement de la tortue de terre sur nos îles; nous réclamons la jouissance de ces productions, nous avons pris des mesures pour les multiplier et nous ne pouvons croire que ce bien qui est sous notre main doive être partagé avec des spéculateurs avides qui en apercevraient bientôt la destruction».

Le cahier de doléances lui-même (toujours daté du 29 juin) voulait «la réformation du règlement du 30 juillet 1787. Les habitants supplient que les îles Praslin, Frégate, Silhouette et l'île du Nord soient affectées pour y concéder des terrains aux seuls enfants des habitants de Seychelles, à la charge que nul d'eux ne pourra demander les concessions qu'avec l'agrément constaté de la majorité des dits habitants».

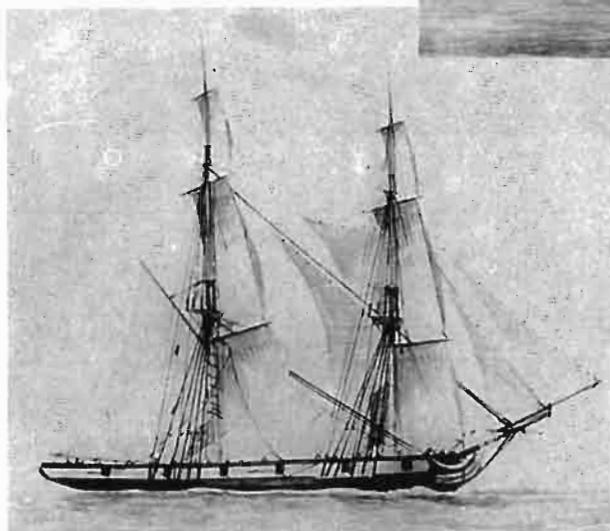


Futures concessions

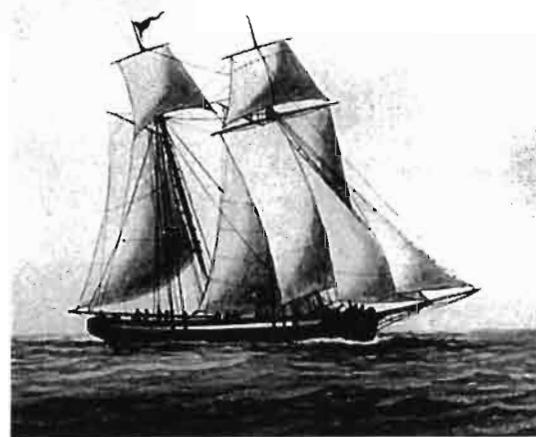
Ce qui signifiait que ces Seychellois pouvant s'exprimer pensaient peut-être à l'indépendance! Il faudra attendre 1976, soit cent-quatre-vingt-six ans, pour que le rêve de la première génération se réalise.



Frégate



Corvette



Goélette

CHAPITRE 7

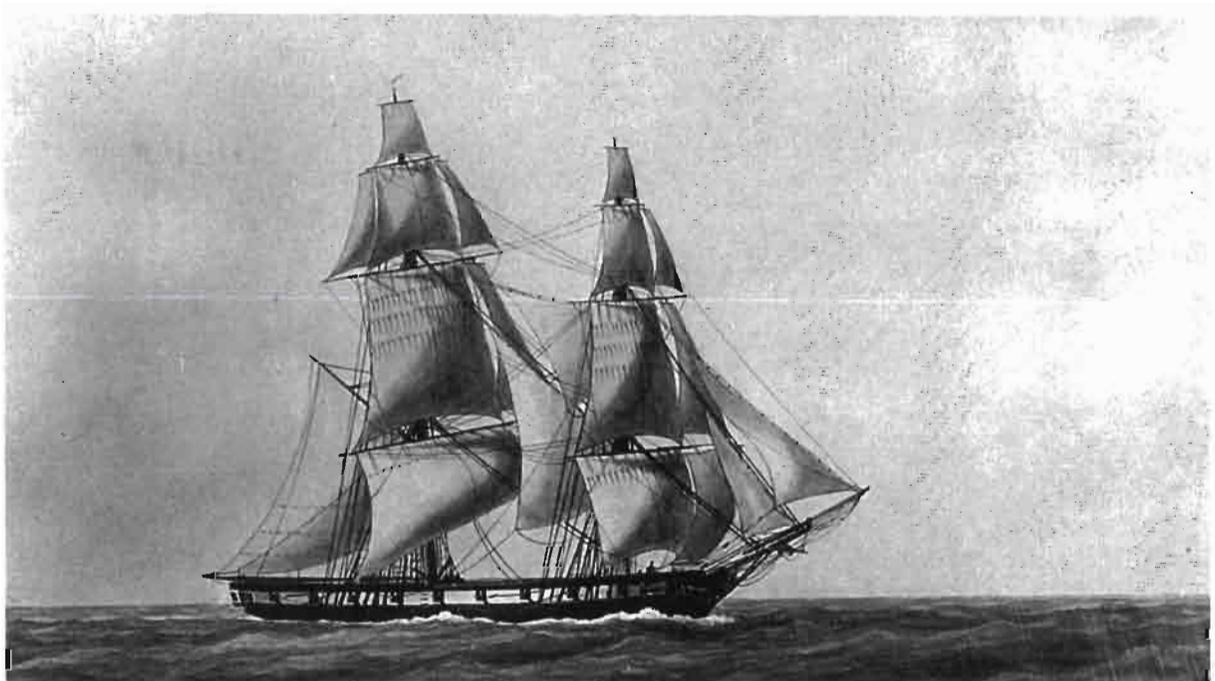
L'ORDRE DE LA RÉVOLUTION

a) Gautier et Yvon

L'écho de la Révolution venait de toucher les Seychelles. Contrairement aux Mascareignes, à Saint-Domingue aussi..., il n'y eut ici ni sang ni désordre mais une réflexion pour un monde meilleur.

NAGEON de l'ETANG avait remplacé MALAVOIS au début de décembre 1790. Les travaux quotidiens continuaient. «Pour conserver les vivres», le «magasin» allait être couvert en «feuilles». «Les pirogues ne sont plus navigables et il n'existe point d'arbres assez gros pour les remplacer.»

Les productions agricoles se développaient, mais les rats abîmaient «les riz et maïs». Un brick, le *Créole des Seychelles*, se construisait.



Brick

Le chiffre de la population avait augmenté – il était de près de six cents personnes – et montrait qu'une prospérité commençait. L'assemblée coloniale du 17 juillet 1791 venait d'organiser «la place d'un juge de paix, avec deux assesseurs... et avec autant de notables habitants pour former un bureau de conciliation pour les sentences» et se déclarait elle-même juge des affaires criminelles.

Le gouverneur général au Port-Louis voulut savoir où en étaient les «dépendances des îles Seychelles» et les comptoirs français de l'Inde et envoya sur le chemin de la péninsule une corvette, la *Minerve*, avec deux commissaires du roi, GAUTIER et YVON.

Ceux-ci débarquèrent à Mahé le 30 juillet 1791 «à une heure de l'après-midi». Ils félicitèrent les habitants «sur la concorde, la tranquillité et l'union qui règnent parmi eux».

Le 1^{er} août, un dimanche, «à huit heures du matin», le nouveau drapeau national français fut hissé.

Relisons cet instant historique :

«Les habitants des îles Seychelles, rassemblés en totalité au quartier du Roi, à l'effet d'assister à l'inauguration solennelle du pavillon national, en présence de MM. GAUTIER et YVON..., et ayant à leur tête M. NAGEON, commandant pour Sa Majesté aux dites îles, présents MM. les commandants et officiers des vaisseaux de commerce, la *Licorne*, le *Nautile* et le *Persan*, tous trois mouillés en cette rade et dont les états-majors avaient été invités à la cérémonie, M. DUFOURCQ, sous-lieutenant des vaisseaux de l'Etat, est venu annoncer que le pavillon national débarqué de la corvette du Roi, la *Minerve*, était à l'instant d'arriver, escorté par un détachement de la garnison de cette île et accompagné des deux députés envoyés le matin au-devant de lui, ainsi que de M. Charles MAGON, commandant la dite corvette et de plusieurs officiers de son état-major.

Peu de temps après, le pavillon, étant en effet arrivé, a été reçu des mains de M. de MAGON qui, en le remettant, a adressé aux citoyens un discours très patriotique tendant à les féliciter sur la concorde et la paix qui règnent parmi eux. Ensuite, le pavillon a été conduit au pied du mât et à l'instant arboré. Au moment où il a été hissé, M. le commandant l'a salué de cinq cris : «Vivent la Nation, la Loi et le Roi!» qui ont été répétés autant de fois avec une acclamation générale pour tous les citoyens de la colonie réunis, par le détachement et par toutes les autres personnes présentes.»

Les commissaires avaient détourné ces Seychellois de leurs idées d'autonomie et d'indépendance; n'écrivirent-ils pas au gouverneur général : «L'assemblée coloniale des Seychelles a fait connaître le mode d'organisation locale qu'elle a adopté... Cette organisation est un mélange de pouvoir opposé aux principes... Les habitants nous assurent qu'ils réformeront sans difficulté... pour s'approcher le plus possible des décrets de la Nation».

Toujours, le 1^{er} août, à dix heures, s'ouvrait avec eux une autre «assemblée coloniale».

Ils complimentèrent NAGEON, lui allouèrent «un dédommagement d'environ cent piastres, une barrique de vin et un quart de farine».

Ils s'intéressèrent à la position de CONAN, «seul chirurgien chargé de visiter les vaisseaux, d'établir et de lever les quarantaines, et par cette raison, il expose très souvent sa vie». Ils remarquèrent même le mauvais «état des remèdes».

Il est encore de la dernière importance, pour le bien du service et de l'humanité, que les remèdes que l'on envoie ici, soient mieux choisis, et mieux assortis, et mieux conditionnés, renfermés dans des vases plus convenables que ceux dont on s'est servi jusqu'à ce jour, et que la Caisse d'instruments envoyée ici soit complète, surtout, en ce qui concerne les accouchements.

Santé

Ils comprirent l'importance de nos îles, avec plus de trente navires par an, «les uns font le cabotage des îles de France et de Bourbon, les autres font escale en allant de ces îles dans l'Inde, d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, sont des négriers qui font leur retour de la côte d'Afrique à l'île de France, pour la plupart, et quelques-uns en Amérique directement. Plusieurs y séjournent deux, trois et même jusqu'à six mois; ils y trouvent un port sûr et commode, de l'eau et du bois, de la tortue et divers autres rafraîchissements».

Quant à nos habitants, six «demandes», à l'unanimité, furent exposées :

- «munir convenablement le magasin, avec des ancres, câbles, toiles à voiles, goudron, suif, soufre, fer feuillard...»,
- «que l'île de France ait un lazaret chez elle-même» (pour éviter ici «la petite vérole»),
- «un curé...»,
- «plants d'arbres à épicerie...»,
- «souches diverses de troupeaux, principalement des bêtes à cornes»,
- «un chirurgien qui serait adjoint au chirurgien major».

Les deux commissaires partirent sur Pondichéry : ils avaient reconnu la valeur de notre nouvelle organisation.

b) Lescallier et Enouf

A la suite de cette inspection, un autre commissaire civil venu de France, LESCOALLIER, voulut lui aussi s'assurer de la situation des colonies françaises dans la mer orientale. Pour nos îles, il arriva le 5 septembre 1792, à bord de la *Fidèle* «et j'en repars demain ou après-demain pour Pondichéry; la petite vérole, dont les habitants ont avec raison, autant de crainte que ceux de Bourbon, m'ont empêché de communiquer avec eux, autrement que par quelques conversations verbales et de loin».

Il laissa un nouveau commandant, ENOUF, (lieutenant au régiment de Pondichéry) qui, une fois de plus, réorganisa l'administration.

LESCALLIER laissa des «instructions...», datées de Sainte-Anne du 7 septembre 1792 qui montraient l'empreinte des nouvelles orientations métropolitaines. L'assemblée coloniale restait active tandis que le commandant devait «faire passer les décisions au gouverneur général pour obtenir son autorisation».

1.

Instructions pour servir l'organisation provisoire pour la Colonie des Seychelles.

Titre 1^{er}

Bases générales

Art. 1^{er}

La Colonie des îles Seychelles fait partie de
l'empire français, et dépend, sous les rapports
du pouvoir exécutif, du gouvernement général
de l'île de France, et dépendances.

Instructions Folio 1

Fait à Lyble, le 5^{me} Anne, l'une
des Seychelles, ce 7. Septembre
Mil sept cent quatre vingt deux
Percallier

Folio 36

Les habitants participaient donc encore mais le dernier mot appartenait à l'autorité de tutelle au Port-Louis.

ENOUF comprit vite l'indifférence de l'île de France :

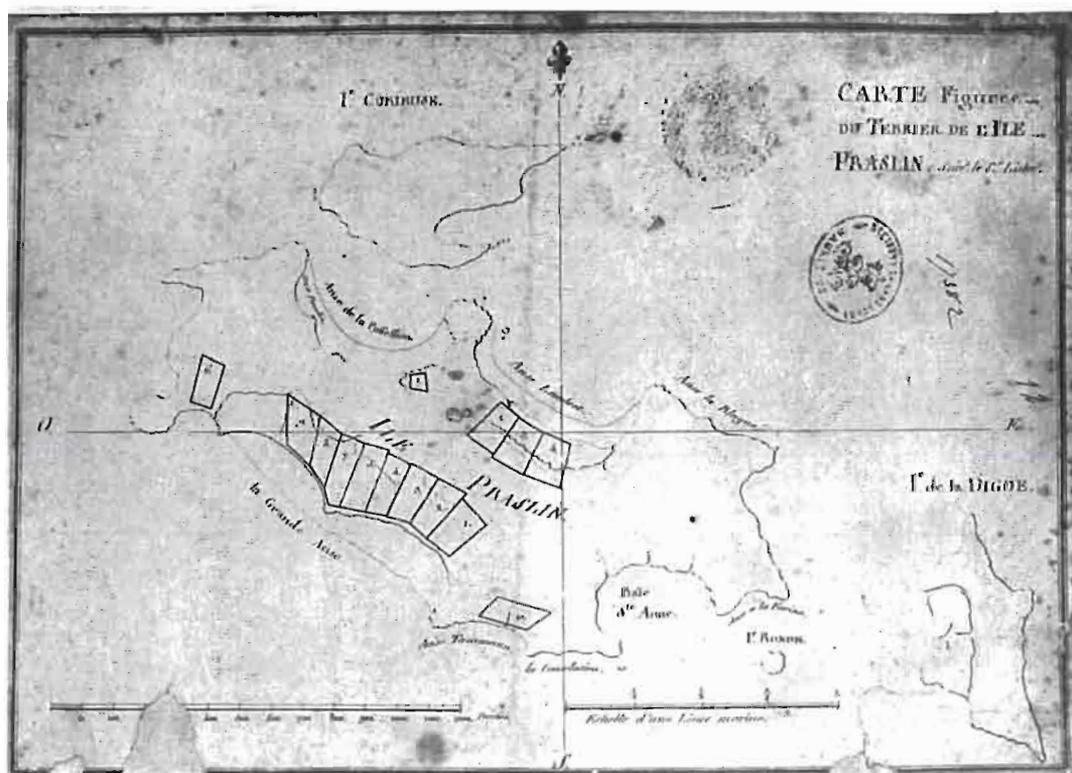
«J'ai trouvé les magasins à peu près vides... Il y pleut partout : les toits y sont absolument pourris. Tous les bâtiments de l'Etat... ont besoin d'être recouverts à neuf» (18 octobre 1792).

«Une maison décente à tenir, beaucoup de monde à recevoir... mes appointements ne peuvent suffire» (9 avril 1793).

«Le riz... passé par le brick la *Précieuse*, a souffert beaucoup de diminution par les mauvais temps et la longueur du voyage. Huit sacs ont été jetés à la mer parce qu'ils étaient avariés» (3 juillet 1793).

Pourtant, un autre signe de reprise en main avec l'arrivée le 19 décembre 1792, par l'*Euphrasie*, d'un arpenteur officiel, J.-B. LISLET GEOFFROY, pour «diviser les terrains» et une nouvelle fois établir les propriétés.

Bien que «malade des jambes», il accomplit avec rigueur sa tâche. Mahé, Praslin et quelques autres petites îles furent «arpentées».



Praslin selon LISLET

Le 23 décembre 1793, il embarqua sur l'*Aimée*. Le dernier paragraphe de son rapport est à retenir :

«Quoique j'eusse depuis longtemps le plus grand désir de revoir ma patrie (*), je ne pus résister aux marques d'amitié que me donnèrent ces bonnes gens; nos adieux duraient depuis plus de huit jours, il fallut cependant m'embarquer. J'ai eu la satisfaction après avoir été chargé d'une mission très délicate de m'en retourner sans laisser de mécontents avec l'estime de tous les habitants et leur amitié (excepté deux, il n'y a rien de surprenant)».

* Il était né à Saint-Pierre, à Bourbon, le 23 août 1755.

Déjà, ENOUF avait été remplacé par Jean-Baptiste QUÉAU QUINSSY, capitaine au régiment de Pondichéry, débarqué le 9 septembre 1793.



*Capitaine du régiment de Pondichéry.
Porte-drapeau du régiment de l'île de France*

Notre Constitution
J. J. Quéauquinssik

Signature du 14 juillet 1794

Si la Révolution continuait en métropole et aux Mascareignes, chez nous, l'arrivée de ce nouvel administrateur marqua la fin de notre période révolutionnaire. D'autres dangers, plus grands, plus pressants, allaient apparaître.

CHAPITRE 8

LES CONSÉQUENCES RÉVOLUTIONNAIRES

a) Bouversements ailleurs

La Convention à Paris avait instauré la République. Elle dut se défendre contre les ennemis extérieurs (les armées coalisées des rois) et les adversaires de l'intérieur (les royalistes).

«Une suite d'occasions manquées», ainsi peut-on définir ces années mouvementées et périlleuses qui de l'exaltation libératrice de 1789 allait aboutir à la prise du pouvoir par Napoléon BONAPARTE.



ROBESPIERRE

La révolution sociale amorcée par ROBESPIERRE – «géant» de la Révolution française – et par la Convention s'acheva dans le sang avec la Terreur et le «9 Thermidor»* (27 juillet 1794). Le Directoire (de 1795 à 1799), aux mains de la bourgeoisie modérée, aboutit au coup d'Etat du «18 Brumaire»* (9 novembre 1799), date à laquelle BONAPARTE s'imposa comme le maître du gouvernement.

Cette histoire si riche, si capitale pour la France et pour l'Europe, ne nous toucha pas, car les croisières britanniques commençaient à resserrer leur étreinte dans l'océan Indien.

Pourtant toutes les terres coloniales avaient réagi au vent de la liberté. «Les îles» vivaient une période difficile entre la bourgeoisie des planteurs qui voulait garder ses privilèges de «maîtres» et les «patriotes» qui voulaient appliquer les principes révolutionnaires.

Relevons la célèbre apostrophe de ROBESPIERRE : «Dès ce moment où, dans un de vos décrets, vous aurez prononcé le mot : esclaves, vous aurez prononcé et votre déshonneur et le renversement de votre constitution... Et périssent les colonies si vous les conservez à ce prix!... Je déclare, au nom de la nation entière qui veut être libre, que nous ne sacrifions aux députés des colonies ni la nation, ni les colonies, ni l'humanité entière».

A Saint-Domingue, l'insurrection servile avec «l'Apocalypse de la vengeance» se développait... A la Martinique, des combats fratricides éclataient... A la Guadeloupe, des événements sanglants avaient également lieu...

A l'île de France et à Bourbon – devenue le 19 mars 1793 île de la Réunion – les assemblées et le gouverneur général se partagèrent le pouvoir. Les «Amis de l'Ordre» luttèrent contre les «Sociétés populaires» (ou «Chaumières»).

Que pouvait-on espérer des principes révolutionnaires et de la Déclaration des droits de l'homme dans des sociétés esclavagistes?

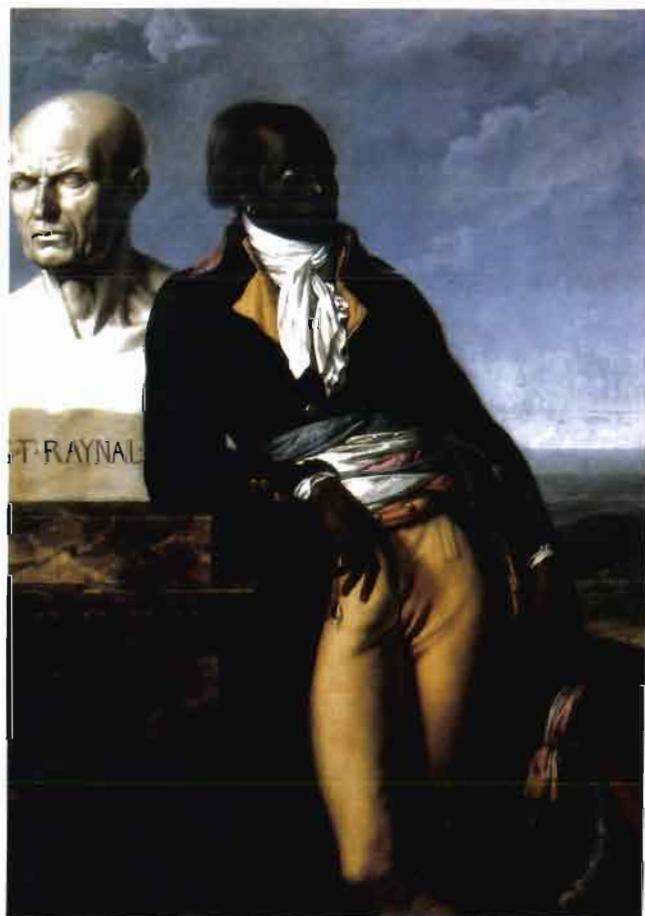
A Paris, les «Amis des Noirs», accusés d'être «les destructeurs des colonies» se heurtaient aux pressions des intérêts économiques.

* «Thermidor», «Brumaire» : deux mois du nouveau calendrier républicain qui commença en 1793 (et dura jusqu'au 1^{er} janvier 1806), la Convention abolissant pour les usages civils l'ère du calendrier grégorien et établissant l'ère des Français. Thermidor correspond à une période de l'été européen tandis que Brumaire correspond à une période de l'automne européen.

Leur combat dura plusieurs années et aboutit enfin le 4 février 1794 – «16 pluviôse An II» – grâce à trois députés arrivés de Saint-Domingue, Jean-Baptiste BELLEY, Louis-Pierre DUFAY et Jean-Baptiste MILLS, réclamant liberté et égalité.

A la Convention, LACROIX, député de l'Eure-et-Loir, dit à la tribune : «Donnez ce grand exemple à l'univers; que ce principe consacré solennellement, retentisse dans le cœur des Africains enchaînés..., qu'ils sentent toute la dignité de leur être, qu'ils s'arment et viennent augmenter le nombre de vos frères et des sectateurs de la liberté universelle».

DANTON résuma l'émotion du moment : «Aujourd'hui, nous proclamons à la face de l'univers... la Liberté universelle».



*J.-B. BELLEY**

* Il s'appuie sur le buste de RAYNAL, célèbre philosophe qui dénonça l'esclavage.

La Convention venait donc de décréter l'abolition de l'esclavage.

Désormais, la liberté et la citoyenneté française ainsi que «tous les droits assurés par la Constitution» étaient accordés à ceux qui avaient été faits esclaves.

A Saint-Domingue, l'un des chefs du soulèvement, TOUSSAINT-LOUVERTURE, celui qui avait lutté de toutes ses forces pour assurer la liberté de ses frères, avait triomphé. Nommé général (1796), il allait repousser les Espagnols et les Anglais et garder son île réunifiée à la République...*



TOUSSAINT-LOUVERTURE

* Les années passant, TOUSSAINT-LOUVERTURE ne reconnut plus que nominalement la nouvelle autorité de BONAPARTE. L'expédition de reconquête envoyée par ce dernier, en 1802, exila TOUSSAINT en France où il y mourut l'année suivante. Ce fut DESSALINES qui proclama l'indépendance de Haïti en 1804.

Aux Mascareignes, les assemblées coloniales et le gouverneur général (alors MALARTIC) escamotèrent et n'appliquèrent pas le fameux décret. Un contrôle strict des navires et la cohésion des maîtres suffirent. Pour les Seychelles, il semble que la nouvelle ne fût pas transmise.

Le Consulat devait revenir sur la libération des esclaves. L'abolition définitive pour les territoires restés français fut l'œuvre de la Deuxième République le 27 avril 1848.

b) La guerre ici

Aucun des bouleversements métropolitains et coloniaux ne troubla notre population.

QUÉAU QUINSSY administrait avec bonhomie tout son monde.

Le 13 avril 1794, il écrivait : «j'aurais besoin d'un commis... mes occupations sont considérables, quoique cette colonie soit petite, les actes des notaires, tout me passe par les mains...»

Le 24 du même mois, le «citoyen Jean-Baptiste QUIÉNET, ancien capitaine de marine marchande, natif de Bordeaux», faisait son testament et nommait ses exécuteurs, les «citoyens HANGARD... et QUINSSY», envers lesquels «il leur en aura une éternelle reconnaissance».

Mais le péril était pourtant autour de nous. Il venait d'un des ennemis de la République. Les escadres britanniques croisaient dans nos eaux.

Le 17 mai 1794, QUÉAU QUINSSY «commandant militaire et agent civil de la République française aux îles Mahé ou Séchelles» avait dû signer une «capitulation» avec le *Commodore* NEWCOME, «commandant du navire de S.M.B. *Orpheus*» et chef d'une division de quatre vaisseaux totalisant mille deux cents marins et cent soixante-dix canons.

Diplomate habile, QUINSSY sut rendre la capitulation avantageuse. Ce fut la première. Il y en eut d'autres : peut-être jusqu'à seize. Jusqu'au 21 avril 1811, quand la frégate *Nisus*, commandant BEAVER, vint officiellement arborer le pavillon britannique, puisque l'île de France avait été conquise le 3 décembre précédent.

Bien des bâtiments ennemis hantèrent nos îles. Ils restaient dix à quinze jours puis continuaient leurs croisières. Le reste du temps, la vie seychelloise ordinaire se déroulait.

A la séance du 7 septembre 1794, l'assemblée coloniale :

- montra que le «commandant QUÉAU QUINSSY est digne de notre confiance» et que «le député de cette colonie à l'île de France sera Joseph ENOUF, ancien commandant»;
- réitéra son interdiction «aux vaisseaux du commerce de ne plus venir détruire la tortue»;
- et distribua la farine.

C'est à partir de cette époque que se forma notre peuple, notre Nation, qu'apparurent nos «ancêtres réels, avec leurs traditions, leurs richesses culturelles propres*».

D'autres visiteurs passaient aussi. Ce fut l'épisode prestigieux des corsaires. Entre l'Inde et les Mascareignes, ces guerriers répondirent aux attaques ennemies.

Le gouverneur général au Port-Louis leur donnait des «lettres de marque» qui les autorisaient à courir sus à l'ennemi. Près de deux cents capitaines s'essayèrent à attaquer les navires britanniques.

Insistons sur l'engouement de ces marins chez qui se mêlèrent l'appât de la prise, le patriotisme, la haine contre l'ennemi et l'attrait de l'aventure pour comprendre le succès des corsaires.

Le plus célèbre fut Robert SURCOUF, «le roi des corsaires», qui s'empara de quarante-cinq navires ennemis avec un égal bonheur. Puis, LEMÈNE, DUTERTRE, RIPAUD de MONTAUDEVERT, qui voulut «trois arpents à Port-Glau» pour y amarrer son navire. Enfin, Jean-François HODOUL; lui était Seychellois, «citoyen, marié le 8 juin 1794», par QUÉAU QUINSSY à «Marie-Corentine-Olivette JORRE» avec comme témoins Pacifique CROSNIER et Jacques MOREAU.

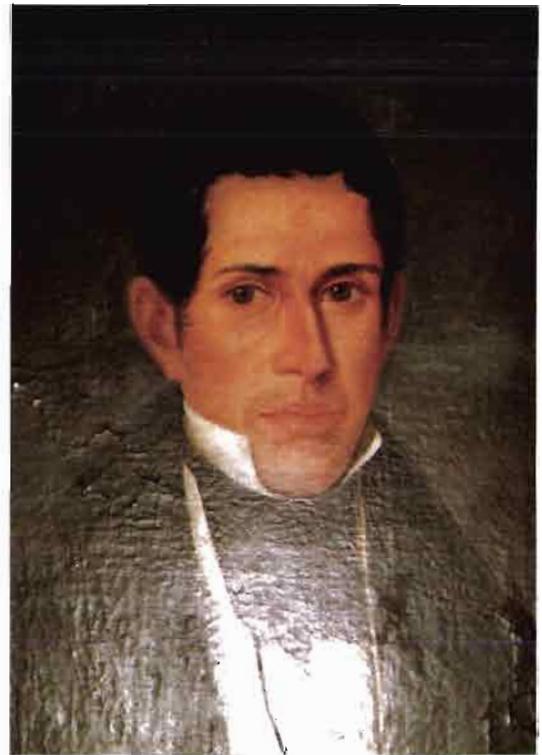
* Citation du discours du Président RENÉ, 2 août 1978, à l'ouverture du séminaire sur le rôle de l'Education.



R. SURCOUF



Sabre d'abordage



J.-F. HODOUL

En 1797, à la côte de Malabar, il s'empara de trois navires en un seul mois.

Citons ce texte retrouvé à nos archives nationales : «HODOUL était un marin aussi généreux que brave. Un jour, il avait pris un navire sortant de Calcutta, sur lequel était un négociant qui avait réalisé tout son avoir en or et l'avait caché dans un endroit secret du navire. Ce négociant anglais ayant montré à HODOUL un grand nombre de certificats signés de Français qu'il avait secourus dans des temps malheureux, HODOUL assembla son état-major et n'eut point de peine à faire entendre à ses officiers qu'il fallait rendre à cet homme bienfait pour bienfait. Se voyant approuvé d'eux, il réunit son équipage au pied du grand mât et lui exposa également la position du négociant, avec la franchise d'un brave marin, ne cachant pas à ses hommes que cet Anglais avait de l'or caché à bord, mais qu'il fallait le lui rendre et le relâcher pour reconnaître les secours, qu'en pareille circonstance, il avait rendus à des Français. Cette motion fut approuvée avec acclamations, et on reconduisit le négociant dans son port, avec tout ce qu'il possédait».

A Mahé, il habitait au nord de l'Etablissement, face à Sainte-Anne. Il avait construit un appontement en bois pour faciliter les débarquements... Un petit rocher à quelques brasses porte encore son nom.



le «Rocher», aujourd'hui

Jean-François et Marie-Corentine «dorment» toujours au cimetière de Bel-Air.

Tous les corsaires formèrent cette élite combattante dans l'océan Indien. Saluons leur mémoire.

CHAPITRE 9

EN GUISE DE CONCLUSION

a) Les ultimes remous

En France, Napoléon BONAPARTE était devenu Premier Consul. «Il s'agissait alors de clore l'ère révolutionnaire, la consolidation devait succéder aux bouleversements...»



Le Premier Consul

Aux Seychelles, QUINSSY continuait son administration. Un certain bien-être était né. Si la plupart des habitants avaient «peu de fortune, leurs efforts depuis une génération avait porté leurs fruits».

Un esprit d'entreprise touchant aussi bien l'agriculture que la pêche et le commerce s'était affermi. L'aisance, et même la fortune pour certains était apparue. Des cases se couvraient de bardeaux. Des testaments promettaient aux héritiers des patrimoines importants. Des bijoux et des pièces d'or ou d'argent se comptaient dans les actes de décès... La majorité, néanmoins, vivait simplement, partageant son temps entre les cultures et la pêche.

Mais un ultime remous métropolitain allait troubler notre vie. Ce fut l'envoi de France, à la suite d'un attentat contre BONAPARTE, à Paris, le 24 décembre 1800, des prétendus coupables.



VUE DE L'EXPLOSION DE LA MACHINE INFERNALE, RUE SAINT-NICAISE, A PARIS.

Attentat

Cette affaire eut un grand retentissement en Europe, on l'appela «l'attentat de la rue Saint-Nicaise» puisque «la machine infernale» avait explosé là.

Elle fut dénoncée par la police comme un complot des Jacobins et on en profita pour se débarrasser de «ces implacables ennemis de l'ordre» en les mettant «en surveillance spéciale hors du territoire européen de la République».

En 1801, la *Chiffonne* et la *Flèche* débarquaient à Mahé soixante-dix «terroristes». Ils ne tardèrent pas à provoquer des désordres...

Le gouverneur envoya le *Bélier* qui se saisit, en mars 1802, des trente-trois plus dangereux et les transporta à Anjouan. Les autres allaient vivoter dans nos îles, leur conduite souvent «irascible et factieuse» lassa nos ancêtres. Certains furent envoyés à l'île de France. Peu allaient rester chez nous (en 1810, ils n'étaient plus que quatre). Seul l'un d'eux laissa une descendance. Grâce à la sagesse du commandant et à l'action de certains habitants, notre pays retrouva le calme.

Le 4 novembre 1804, QUINSSY pouvait écrire : «La colonie est parfaitement paisible, l'ordre et l'union y règnent».

Une belle maison à Mahé rappelle le passage de ces déportés. Elle fut construite par LE FRANC, l'un d'entre eux.



«Mamelles», aujourd'hui

QUÉAU QUINSSY, toujours bonhomme continuait à bien gérer ses administrés...

Comme l'écrivit l'un de ses subordonnés : «Son industrie, son humanité lui ont fait surmonter tous les obstacles».

b) Vive la Révolution

Après deux siècles, ces années d'histoire nous donnent toujours le plus bel exemple de civisme.

La Révolution – pour la première fois dans l'histoire du monde – a proposé aux Humains la liberté. Elle y a ajouté l'égalité. Enfin, elle n'a pas oublié ce bien si précieux, la fraternité.

Ces trois mots, comme pour la République française, sont aussi la devise de notre Nation.

Célébrons ensemble cette *Révolution* et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Mobilisons-nous pour que ce soit la fête universelle, la fête de la vie et de la joie de vivre.

«Peut-être, la terre tournera-t-elle plus rond...»



Symbole

1789-1989 : Une chronologie pour un bicentenaire



1835

Aux Seychelles :

- 1790, 19 juin : Première assemblée de Seychellois.
- 1790, 23 décembre : Première idée de l'Indépendance.
- 1791, 1^{er} août : Affirmation de l'identité seychelloise devant GAUTIER et YVON.
- 1793, 9 septembre : Arrivée de Jean-Baptiste QUÉAU QUINSSY.
- 1794, 17 mai : Début des capitulations.
- 1817, 21 avril : Début de la colonisation britannique.
- 1835, 1^{er} février : Libération des esclaves.
- 1851, 1^{er} mars : Arrivée du Père Léon DES AVANCHERS.
- 1862, 12 octobre : Avalasse.
- 1903, 31 août : Proclamation du statut de « colonie ».
- 1914-1918 : Pour la première guerre mondiale, un millier de « volontaires » répondirent à l'appel de l'armée.
- 1939-1945 : Pour la seconde guerre mondiale, un millier de « pionniers » s'engagèrent dans les armées alliées.
- 1964, 17 août : Numéro 1 du journal *Le Peuple*, organe du S.P.U.P.
- 1967, 12 décembre : Instauration du suffrage universel.
- 1976, 29 juin : La République des Seychelles est proclamée.
- 1977, 5 juin : Libération.
- 1981, 5 avril : Inauguration de la Maison du Peuple.
- 1989, 5 juin : Fête nationale. Vingt-cinquième anniversaire du parti du Peuple Seychellois.



10 ans après

Faits internationaux :

- 1863, 17 février :
- 1946, 4 novembre :
- 1948, 10 décembre :
- 1957, 25 mars :
- 1963, 23 mai :
- 1969, février :
- 1983, 19 novembre :
- 1986, février :

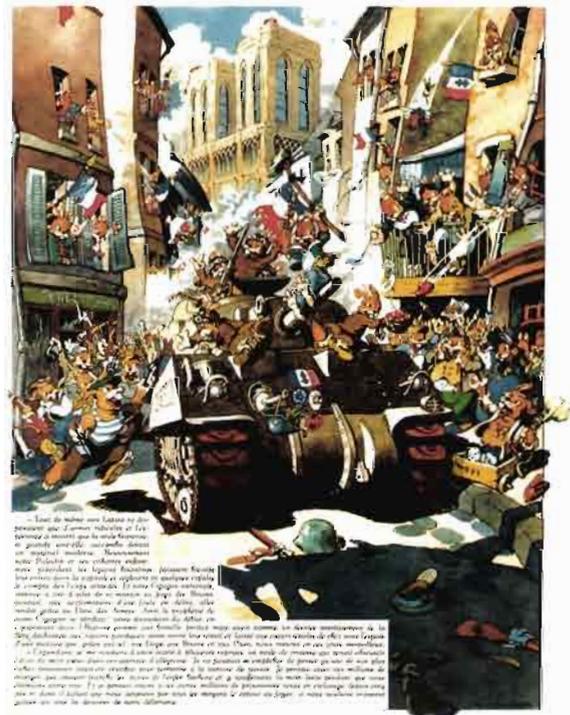
En France :

- 1789, 14 juillet : Prise de la Bastille.
- 1789, 4 août : Abolition des privilèges.
- 1789, 26 août : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- 1790, 14 juillet : Premier anniversaire de la prise de la Bastille. «Fête de la Fédération».
- 1792, 26 avril : ROUGET dé LISLE compose la Marseillaise.
- 1792, 22 septembre : La République française est proclamée.
- 1799, 9 novembre : Coup d'état du 18 Brumaire, an VIII : La Révolution française est terminée.
- 1830, 27-28-29 juillet : Les «Trois Glorieuses». Fin du règne de Charles X. La conséquence : Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français.
- 1848, 22-23-24 février : Journées insurrectionnelles, marquant le début de la II^e République.
- 1870, 4 septembre : Proclamation de la III^e République.
- 1880-1881 : Lois Jules FERRY, concernant l'enseignement public (laïc, gratuit, obligatoire).
- 1887, 4 juin : Création de l'Institut PASTEUR qui continue les grandes découvertes du biologiste.
- 1918, 11 novembre : Fin de la première guerre mondiale, commencée le 28 juillet 1914. Victoire des démocraties.
- 1944, 25 août : Paris libéré des Nazis, «libéré par lui-même, libéré par son peuple...» (Général de GAULLE).
- 1945, 8 mai : Victoire des armées alliées (américaine, britannique, française et soviétique) en Europe.
- 1964, 19 décembre : Célébration de la mémoire de Jean MOULIN au Panthéon, monument parisien voué au souvenir des grands hommes.
- 1968, 9 octobre : René CASSIN, prix Nobel de la Paix (a été inhumé au Panthéon le 5 octobre 1987).
- 1989, 14 juillet : Fête nationale. Bicentenaire de la Révolution.



1848

Fondation du comité international de la Croix-Rouge.
 Création de l'U.N.E.S.C.O. (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*), Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
 L'Assemblée générale des Nations-Unies adopte la déclaration universelle des droits de l'homme. Article premier : «tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité».
 Communauté Economique Européenne, créée par le Traité de Rome.
 Création de l'O.U.A., Organisation de l'Unité Africaine.
 Niamey (Niger), premières assises de la francophonie.
 L'atoll d'Aldabra est déclaré patrimoine de l'humanité par l'UNESCO.
 Versailles (France), premier sommet de la francophonie.



Libération de Paris



«Pour vous, comme pour nous
Seychellois, ces mots Liberté,
Egalité, Fraternité ne peuvent être
vides de sens. Ils représentent toute
une ligne de conduite, tout un
mode de vie, tout un espoir.»
M. France-Albert RENÉ
Président de la République des
Seychelles

«La liberté est un bien qui se
défend chaque jour»
M. François MITTERRAND
Président de la République française

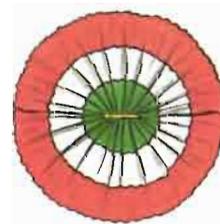
FYER SESELWA

Avek kouraz e disiplin
Nou ti briz tou baryer
Gouvernay dan nou lanmen
Nou pou reste touzou frer
Zanmen, zanmen, nou pou aret lite
Plito lanmor ki viv dan lesklavaz
Zanmen, zanmen, nou pou aret lite
Legalite pour nou tou
La liberte pour touzour

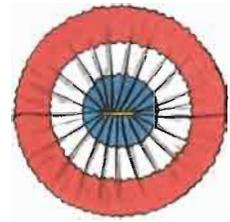
REFREN

Debout Zonm Lib, Fyer Seselwa
Nou laport i'n ouver
Nou semen i'n trase
Nou soley i'n leve
Nou pa pou tourn deryer
Debout Zonm Lib, debout Seselwa
Annou reste dan linite, dan la liberte

Avek dinyte nou later
Nou bezwen kiltive
Avek deteminasyon
Lanmer nou pou eksplwate
Annou touzour mars nou tou ansamn
Pou rekolte tou sa ki nou'n senmen
Annou touzour mars nou tou ansamn
Fraternite dan leker
Nou lavnir devan nou



LA MARSEILLAISE



1^{er} COUPLET

Allons enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé!
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger nos fils, nos compagnes!

REFRAIN

Aux armes, citoyens!
Formez vos bataillons!
Marchons! Marchons!
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons!

6^e COUPLET

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs (bis)
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!

7^e COUPLET

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre! (*)

(*) Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e couplets sont inusités aujourd'hui.



« La Bastille »
Service des Archives Nationales
et de l'Héritage National

Permanences révolutionnaires



Postface

Cet ouvrage a été écrit à l'aide de la documentation manuscrite se trouvant essentiellement aux Archives Nationales de la République des Seychelles, de la République Française et de l'île Maurice.

Les sources imprimées ont été réunies grâce à des bibliothèques publiques et privées des Seychelles, de l'île Maurice, de France et de Grande-Bretagne.

L'iconographie provient de musées et de collections tant publics que privés, tant seychellois que français.

Que Madame TARDIVEAU soit ici remerciée pour sa collaboration attentive.

A chaque jour sa Révolution : que ces pages soient amendées, améliorées. La nouvelle génération d'historiens seychellois est là.

L'auteur,
Tours (département d'Indre-et-Loire) 1988 – Victoria (Seychelles) 1989.

Index des noms cités

AIGUILLON (d')	31	LISLET GEOFFROY (J.-B.)	59
ARTOIS (d') futur Charles X.	30	LOUIS (dauphin)	36
AUDIBERT	51	LOUIS XIII	8
BEAVER	66	LOUIS XIV.	8
BELLEY (J.-B.)	64	LOUIS XVI .. 8, 16, 22, 24, 25, 29, 30, 35, 36, 38, 41, 43	
BOILEAU	49	MABLY	15
BONAPARTE (Napoléon)	62, 63, 65, 70, 71	Future duchesse d'ANGOULÊME	36
CARADEC (de)	8	MAGON (de)	55
CASSIN (René)	75	MALARTIC	66
CASTAIGNÈDE	22	MALAVOIS (de)	8, 12, 50, 54
CONDORCET	15, 40	MARAT	36, 38
CONAN	56	MARGOT	10
CONWAY (de)	47	MARIE-ANTOINETTE	16, 36
COSMAN	51	MICHELET (Jules)	36, 44
CROSNIER (Pacifique)	67	MILLS (J.-B.)	64
DANTON	38, 45, 64	MIRABEAU	24, 25, 38
DAVID	23	MITTERRAND (le Président)	76
DE GAULLE (le général)	75	MOREAU (Jacques)	67
DES AVANCHERS (Père Léon)	75	MOREL DUBOIL	51
DESMOULINS (Camille)	26	MOULIN (Jean)	75
DESSALINES	65	MURPHY	10
DIDEROT	15	NAGEON de L'ETANG	49, 51, 54, 55, 56
DORSET (de)	28	NECKER	17, 25, 26, 29, 39
DUFAY (Louis-Pierre)	64	NEWCOME	66
DRANCOURT (François)	10, 51	NOAILLES (de)	31
DREUX-BRÉZÉ	25	OFFAY (d')	11, 51
DUBOIS	10	OSMANN (abbé)	10
DUFOURCQ	55	PASTEUR	75
DUTERTRE	67	PRUDHOMME	32
ENOUF	57, 58, 60, 67	QUÉAU QUINSSY (J.-B.)	60, 66, 67, 70, 72, 75
ENTRECASTEAUX (d')	8, 13, 47	QUIÉNET (J.-B.)	11, 49, 51, 66
FERRY (Jules)	75	RAMINLINGA	11
FRANCE (Anatole)	3	RAYNAL	64
GAUTIER	54, 55, 74	RENÉ (le Président France-Albert)	67, 76
GRIFFON	10	RIPAUD de MONTAUDEVERT	67
GOETHE	45	ROBESPIERRE	38, 45, 62, 63
HANGARD	11, 51, 66	ROMAINVILLE (de)	9
HODOUL (Jean-François)	67, 68, 69	ROUGET de LISLE	43, 75
JEFFERSON (Thomas)	30	ROUSSEAU	15
JORRE (Marie-Corentine)	67	SABEZATTE	11
JORRE de SAINT-JORRE	51	SAINT-JORRE, voir JORRE de SAINT-JORRE	49
LACROIX	64	SAVIE (SAVY)	51
LA FAYETTE	17, 29, 41	SIÈYES	20
LE FRANC	72	SURCOUF (Robert)	67, 68
LAFITTE de BRASSIER	2 de couverture	TALLEYRAND (Charles de)	38, 41
LAMBERT	10, 51	TOUSSAINT-LOUVERTURE	65
LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (de)	28	VOLA – MAEFFA	11
LA SAUGERAIE (de)	31	VOLTAIRE	15
LAUNAY (de)	27	YOUNG	19
LE BEUZE	51	YVON	54, 55, 74
LEMÈNE	67		
LESCALLIER	57		

*Monument célébrant le bicentenaire de Victoria (inauguré le 4 juin 1979) :
trois oiseaux aux ailes déployées symbolisent l'unité du peuple seychellois.*

